



**zec**

**Batiscan-  
Neilson**

DÉCEMBRE 2022

# Rapport des interventions

Saison 2022

Préparé par  
Équipe de l'aménagement  
de la faune

[www.zecbatiscanneilson.reseauzec.com/](http://www.zecbatiscanneilson.reseauzec.com/)

## Préambule

Ce rapport est une compilation technique des interventions réalisées au cours de l'été 2022. L'équipe de l'aménagement vous incite grandement à consulter attentivement ce document et à prendre note des recommandations présentées au point 5.

En espérant que ce document puisse satisfaire les attentes de tous les utilisateurs. De la part de toute l'équipe, nous vous souhaitons, à tous, une très bonne lecture !

### Nom et adresse du gestionnaire :

#### **Association Sportive Batiscan-Neilson inc.**

96 avenue St-Jacques, St-Raymond-de-Portneuf, Qc, G3L 3Y1

Téléphone : (418) 337-4545, Courriel : [faunezecbn@reseauzec.com](mailto:faunezecbn@reseauzec.com)

Site internet : <http://zecbatiscanneilson.reseauzec.com/>

Pages facebook associées : <https://www.facebook.com/FauneZecBN>

<https://www.facebook.com/PlacealaReleveZecBatiscanNeilson>

<https://www.facebook.com/ChasseOFeminin>

Images page titre : Site d'observation identifié sur la rive ouest du Petit lac Batiscan

### RÉFÉRENCE À CITER :

---

ZEC BATISCAN NEILSON, L'équipe de l'aménagement de la faune, Décembre 2022, Rapport des interventions, Saison 2022, Zec Batiscan Neilson, St-Raymond, 61 pages.

**Conseil d'administration**

Mme Isabelle Paquet, Présidente du Conseil d'administration  
 M. Michel Gagnon, 1<sup>er</sup> vice-président  
 M. Martin Baillargeon, 2<sup>e</sup> vice-président  
 M. Mario Dion, Trésorier  
 M. Jean-Guy Denis, Secrétaire

M. André Beaumont, Administrateur  
 M. Jean-Philippe Létourneau, Administrateur  
 M. Sylvie Robitaille, Administratrice  
 M. Alain Laroche, Administrateur  
 M. François Auger, Administrateur

**Équipe de l'aménagement de la faune**

M. Olivier Jutras (Saint-Raymond) – Responsable de la gestion de la faune  
 Technicien du milieu naturel, spécialisation en aménagement de la faune (2002)  
 Technicien du milieu naturel, spécialisation en aménagement forestier (2003)  
 Technicien du milieu naturel, spécialisation en exploitation forestière (2003)  
 M. Hugo Tranchemontagne (Lac Sergent) – Technicien de la faune  
 Professionnel en aménagement des ressources fauniques et forestières (2005)  
 Mme. Joanie Fradette – Technicienne de la faune  
 Professionnelle en aménagement des ressources fauniques et forestières (2021)  
 Mme. Lee-Ann Paradis – Aide-technicienne de la faune  
 Professionnelle en aménagement des ressources fauniques et forestières (2022)  
 Mme Émy Angers et monsieur Adem Khiari  
 Stagiaires – Études professionnelles en aménagement des ressources fauniques et forestières – Duchesnay

**Équipe d'assistants à la protection de la faune**

M. Steven Bédard (Saint-Raymond)  
 Diplôme d'études professionnelles en protection et exploitation des territoires fauniques (2010)  
 M. Maxime Desnoyers (Saint-Raymond)  
 Diplôme d'études professionnelles en protection et exploitation des territoires fauniques (2010)  
 M. Mathieu Plamondon (Saint-Raymond)  
 Diplôme d'études professionnelles en protection et exploitation des territoires fauniques (2020)  
 M. Joanie Fradette (Pont-Rouge)  
 Diplôme d'études professionnelles en protection et exploitation des territoires fauniques (2021)

**Bénévoles****Place à la relève**

Mme Odette Deschamps  
 Mme Marie-Christine Morasse  
 Mme Ann-Frédérique Bouchard  
 Mme Lili-Charlotte Bouchard  
 M. Alex Baril  
 M. Gilles Gagné

M. Guy Paquin  
 M. Ludovic Bouchard  
 M. Pierre Keable  
 M. Raymond Paré  
 M. Robert Marcoux  
 M. Serge Turgeon

**Chasse au féminin**

Mme Marie-Christine Morasse  
 Mme Marie-Ève Roy  
 Mme Sonia Genois  
 M. Guy Paquin

**Personnes ressources**

M. Martin Vézina,	Directeur-général zec Batiscan-Neilson	M. Marc-André Savard	Nation Huronne-Wendat
M. Martin Arvisais,	Biologiste MELCCFP	M. Louis Lesage	Nation Huronne-Wendat
Mme Anabelle Carrier,	Biologiste, MELCCFP	M. Rémy Chamberland,	Sgt - Agent de protection de la faune
M. Francis Demers,	Technicien de la faune MELCCFP	M. Jean-Joseph Mainguy	Agent de protection de la faune
Mme Sophie Massé,	Biologiste MELCCFP	M. Jean-Nil Gauthier,	Agent de protection de la faune
Mme Wendy Giroux,	Biologiste MELCCFP	M. Moïse Cantin,	Pisciculture des Monts de Bellechasse inc.
M. Patrick Plourde-Lavoie	Biologiste MELCCFP	M. Serge Gilbert	Pisciculture Gilbert inc.
M. Paul Bouchard,	Ingénieur forestier MRNF	Mme Brigitte Martel	Pisciculture Gilbert inc.

## Table des matières

Préambule .....	II
Conseil d'administration .....	III
Équipe de l'aménagement de la faune .....	III
Équipe d'assistant à la protection de la faune .....	III
Bénévoles ayant participé aux projets .....	III
Personnes ressources .....	III
Table des matières .....	IV
Liste des annexe .....	V
Liste des tableaux .....	V
Lexique et abréviations .....	VI
1.0 Introduction .....	1
2.0 Matériels et méthodes .....	2
3.0 Résultats des interventions – Équipe de l'aménagement de la faune .....	3
3.1 Entretien réseau et nouveaux aménagements .....	3
3.1.1 Lac Petit Alexandre – Réfection partielle .....	3
3.1.2 Lac Picard – Ajout d'abris .....	3
3.2 Développement du réseau de pêche à gué .....	4
3.3 Ensemencement, relocalisation et incubation .....	5
3.3.1 Ensemencement de truite mouchetée ( <i>Salvelinus fontinalis</i> ) .....	6
3.3.2 Relocalisation de truite mouchetée ( <i>Salvelinus fontinalis</i> ) .....	8
3.3.3 Incubation d'œufs de truite mouchetée ( <i>Salvelinus fontinalis</i> ) .....	8
3.3.4 Ensemencement d'ombles moulac ( <i>Salvelinus fontinalis</i> + <i>Salvelinus namaycush</i> ) .....	9
3.4 Diagnose .....	10
3.5 Suivi de la montaison .....	11
3.6 Lecture d'écaillés ou d'otolithes .....	11
3.7 Suivi des lacs sans poisson .....	11
3.8 Chaulage .....	12
3.9 Cyanobactéries .....	12
3.10 Espèces envahissantes .....	12
3.11 Suivi biologique à court terme .....	13
3.12 Suivi de la colonisation des espèces compétitrices .....	15
3.13 Castor à problème .....	16
3.14 Aménagement(s) faunique(s) pour le petit gibier .....	17
3.14.1 Volet gélinotte huppée .....	17
3.14.2 Volet tétras du Canada .....	18
3.14.3 Volet lièvre d'Amérique .....	18
3.14.4 Introduction d'espèce(s) sportive(s) ailée(s) .....	18
3.15 Activités d'initiation .....	19
4.0 Résultats des interventions – Équipe des assistants à la protection de la faune .....	20
4.1 Constat d'infraction .....	20
5.0 Recommandations .....	21
6.0 Remerciements .....	25

### Liste des annexes

Annexe 1 - Suivi des aménagements - Saison 2022.....	26
Annexe 2 - Planification quinquennale du suivi des aménagements pour 2021 à 2025.....	31
Annexe 3 - Photos des entretiens et activités réalisés en 2022 .....	35
Annexe 4 - Suivi 2022 des activités réalisées sous la délivrance d'un permis scientifique .....	40
Annexe 5 - Localisation 2022 des stations d'inventaires pour les mâles tambourineurs .....	55
Annexe 6 - Liste de matériel à acquérir .....	58
Annexe 7 - Suivi 2022 des stations hydrométriques du CEHQ .....	60

### Liste des tableaux

Tableau I.	Identification des sites aménagés sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	3
Tableau II.	Statistiques de pêche enregistrées aux sites aménagés pour la pêche à gué sur le ruisseau Perron situé sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	4
Tableau III.	Statistiques enregistrées pour les lacs à contingent sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	5
Tableau IV.	Statistiques enregistrées pour les lacs ouverts jusqu'au 7 octobre sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	5
Tableau V.	Identification des lacs où des ensemencements ont été réalisés sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	6
Tableau VI.	Identification des caractéristiques des truites mouchetées ensemencées sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	6
Tableau VII.	Identification des lieux associés à la relocalisation de truites mouchetées sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022.....	8
Tableau VIII.	Informations relatives aux stations de capture pour la relocalisation de truites mouchetées situées sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	8
Tableau IX.	Identification du plan d'eau où l'ensemencement d'ombles moulac a été réalisé sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	9
Tableau X.	Identification des caractéristiques des ombles moulac ensemencés sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022.....	9
Tableau XI.	Liste des plans d'eau ayant fait l'objet d'une diagnose partielle ou complète sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson au cours de l'été 2022.....	10
Tableau XII.	Identification du site de capture pour le suivi de la montaison situé sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022.....	11
Tableau XIII.	Informations relatives à la station de capture pour le suivi de la montaison située sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 .....	11
Tableau XIV.	Localisation du lac ciblé pour un chaulage sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson .....	12
Tableau XV.	Suivi biologique réalisé à l'automne 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson.....	13
Tableau XVI.	Identification des plans d'eau avec présence du mulot à cornes ( <i>Semotilus atromaculatus</i> ) sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson .....	15
Tableau XVII.	Identification des plans d'eau avec présence du Tête-de-Boule ou méné à grosse tête ( <i>Pimephales promelas</i> ) sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson.....	15
Tableau XVIII.	Identification des plans d'eau avec présence de l'Achigan à petite bouche ( <i>Micropterus dolomieu</i> ) sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson .....	15
Tableau XIX.	Liste des interventions effectuées sur les castors problématiques en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson .....	16
Tableau XX.	Effort de chasse déployé pour les secteurs aménagés et non aménagés en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson .....	17
Tableau XXI.	Effort déployé pour les inventaires de mâles tambourineurs en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson.....	17
Tableau XXII.	Dates d'introduction d'espèces sportives ailées réalisées en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson.....	18
Tableau XXIII.	Nature des chefs d'accusation émis en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson.....	20

## Lexique et abréviations

### Lexique

Alevin :	Se dit d'une truite âgée de 1 à 35 jours (nouvellement éclos) qui mesure 2,5 cm (1") et possède un sac vitellin.
Amont :	Côté d'où vient le courant dans un cours d'eau.
Aval :	Partie d'un cours d'eau vers laquelle descend le courant.
Connibear :	Piège humanitaire qui provoque la mort instantanée de l'animal attrapé (piège en X).
Diagnose :	Étude physique et chimique complète d'un plan d'eau.
Émissaire :	Ruisseau qui évacue le trop-plein d'un lac. (Décharge)
Fretin :	Truite qui ne possède plus de sac vitellin (de moins d'un an et qui succède au stade alevin) et mesure de 2,5 à 7,5 cm (3").
Hancock :	Cage servant à la rétention d'un animal afin de le déplacer dans un nouvel habitat. Utilisé pour le castor principalement.
Hectare (ha) :	Mesure de superficie équivalente à 100m. X 100m. ou 10 000m <sup>2</sup>
Sac vitellin :	Première réserve de nourriture d'un poisson après l'éclosion de l'œuf. C'est une poche de nutriments qui est fixée à l'abdomen du poisson et qui se résorbe au bout de 30 jours.
Tributaire :	Se dit d'un ruisseau qui se jette dans un autre cours d'eau ou dans un lac. (Charge)
Truite :	Mesure de 7,5 cm (3") et plus.

### Abréviations

CHEQ :	Centre d'expertise hydrique du Québec
Émi.:	Émissaire
FFQ :	Fondation de la Faune du Québec
ha :	Hectare (Mesure de superficie équivalente à 100m. X 100m. ou 10 000m <sup>2</sup> )
HF :	Fondation Héritage Faune
MRNF :	Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs
MIDO :	Achigan à petite bouche ( <i>Micropterus Dolomieu</i> )
MPO :	Pêches et Océans Canada
PIPR :	Méné à grosse tête ( <i>Pimephales promelas</i> )
PPCPR :	Programme de partenariats pour la conservation des pêches récréatives (MPO)
RRGZCN :	Regroupement régional des gestionnaires de Zecs de la Capitale-Nationale
RVMF :	Programme de relève et mise en valeur de la faune
SAFO :	Ombre de fontaine ( <i>Salvelinus fontinalis</i> )
SAXX :	Ombre Moulac ( <i>Salvelinus fontinalis</i> + <i>Salvelinus namaycush</i> )
SEAT :	Mulet à cornes ( <i>Semotilus atromaculatus</i> )
Tri. :	Tributaire
Tri. mont. ou TM :	Tributaire de montagne

## 1.0 Introduction

À l'intérieur de ce document, vous trouverez toutes les informations pertinentes relatives aux activités réalisées au cours de l'été 2022 par l'équipe de l'aménagement de la faune. Le présent document comportera donc les points suivants :

- Les suivis et les entretiens associés au réseau d'aménagement ;
- L'état d'avancement sur le développement du réseau de pêche à gué ;
- L'ensemencement de truites mouchetées (*Salvelinus fontinalis*) aux lacs Artagnan, Bertrand II, Caribou, Civens, Fénélon, Roches (des), Romuald, Saverne et Tête-de-Jument ;
- L'ensemencement de truites moulac (*Salvelinus fontinalis*+*Salvelinus Namaycush*) au lac Sirois ;
- La relocalisation de truites mouchetées du lac Hélène au lac Caribou ;
- La diagnose partielle ou complète des plans d'eau Dessurault, Édithé, Étoile, Fairchild, Poliquin, Pussort, Romuald, Ruisseau Le Gardeur et Tête Rouge ;
- Le suivi de la présence des cyanobactéries au lac Philo ;
- Le suivi biologique à court terme du réseau d'aménagement ;
- Les castors problématiques et les aménagements qui s'y rattachent ;
- L'introduction d'espèce(s) sportive(s) ailée(s) ;
- L'état du développement du réseau de sentiers pour la chasse au petit gibier ;
- Les projets d'initiation pour la chasse au petit gibier ;
- Le suivi des rapports sur les constats d'infraction émis par les assistants à la protection de la faune ;

Nous vous invitons à porter une attention particulière aux recommandations inscrites au point 5. Pour voir plus en détail les travaux de l'été 2022, nous vous convions à notre bureau où il nous fera un réel plaisir de vous expliquer, à l'aide de photos, les différentes interventions.

## **2.0 Matériels et méthodes**

La méthodologie ainsi que le matériel employé se trouvent à l'intérieur du document intitulé "*Rapport des activités de l'équipe de l'aménagement de la faune - Saison 2005*", le "*Rapport des activités de l'équipe de l'aménagement de la faune - Saison 2008*", "*Rapport des activités de l'équipe de l'aménagement de la faune - Saison 2018*", le "*Recueil des connaissances et des protocoles utiles concernant l'omble de fontaine pour l'équipe de l'aménagement de la faune – 2013* " ainsi que le "*Guide de normalisation des méthodes d'inventaire ichtyologique en eaux intérieures*" (MFFP février 2011) que vous pouvez consulter au bureau des techniciens en aménagement de la faune.

Enfin, il est important de noter que toutes les données G.P.S. inscrites dans ce document ont été enregistrées en utilisant une projection NAD83.



### **3.0 Résultats des interventions – Équipe de l'aménagement de la faune**

#### **3.1 Entretien réseau et nouveaux aménagements**

Pour 2022, l'équipe a visité 40 sites répartis sur 26 lacs. Vous trouverez à l'annexe 1 la liste complète des plans d'eau où un suivi des interventions antérieures a été effectué. Vous trouverez également à l'annexe 2 la planification quinquennale pour le suivi des aménagements qui sera appliqué dans le futur. Vous trouverez également à l'annexe 3 des photos des interventions réalisées aux lacs Petit Alexandre et Picard.

**Tableau I. Identification des sites aménagés sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	Secteur	Lieu ZEC	Lieu SIFA	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Type d'aménagement	Superficie / Hauteur / Longueur
Petit Alexandre	Mauvaise	Tri Alexandre	2654	47°01'43,5" N 071°58'08,8" O	Réfection partielle des frayères	5 m <sup>2</sup>
Picard	Saguenay	Émissaire	959	47°12'08,5" N 071°50'58,7" O	Ajout d'abris	6 abris

##### **3.1.1 Lac Petit Alexandre – Réfection partielle**

En raison de la pente supérieure à 3% identifié au niveau des seuils-frayères, l'équipe a réalisé la réfection partielle des 12 m<sup>2</sup> de frayères qui avait été anciennement aménagés dans la portion de la branche ouest à l'embouchure du présent cours d'eau. Les seuils, étant stables, ont été laissés, mais le gravier qui dévalait chaque saison a été replacé en aval de la frayère en canal afin d'augmenter la superficie de ce dernier et compenser la perte associée aux seuils-frayères. Cet aménagement a été réalisé sous la délivrance d'un certificat d'autorisation portant le numéro de référence suivant : A530.0846.

##### **3.1.2 Lac Picard – Ajout d'abris**

Faisant suite au constat sur la forte présence de prédateur en période de reproduction, l'équipe a réalisé, à l'aide d'un groupe d'étudiants de Duchesnay, à l'aménagement de 6 abris pyramidaux. Ces abris sont composés de billots de bois de 4 pieds et stabilisés par un enrochement. Cet aménagement a été réalisé sous la délivrance d'un certificat d'autorisation portant le numéro de référence suivant : A530.0846.

### 3.2 Développement du réseau de pêche à gué

Pour la totalité des sites de pêche à gué du ruisseau Perron, on parle d'un total de 77 jours-pêche ce qui se situe dans la moyenne des années précédentes. Il est prévu pour la saison 2023 de faire la mise en forme du sentier d'accès reliant tous les sites ensemble ainsi que l'entretien des sites déjà existants ce qui devrait prendre approximativement deux semaines de travail à trois personnes. À la suite des résultats de 2022, l'équipe conclut que l'aménagement des sites de pêche à gué au ruisseau Perron permettra d'offrir annuellement plus ou moins 70 jours-pêche.

**Tableau II. Statistiques de pêche enregistrées aux sites aménagés pour la pêche à gué sur le ruisseau Perron situé sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

	<i>Pêcheurs</i>	<i>Jrs-pêche</i>	<i>Captures</i>	<i>Succès par jrs-pêche</i>	
<i>Ruisseau Perron</i>	66	77	123	1,6	<b>2022</b>
<i>Rivière Noire</i>	32	52	168	3,2	
<i>Ruisseau Perron</i>	66	73	164	2,2	<b>2021</b>
<i>Rivière Noire</i>	27	41	39	1,0	
<i>Ruisseau Perron</i>	70	76	90	1,2	<b>2020</b>
<i>Rivière Noire</i>	53	60	129	2,2	
<i>Ruisseau Perron</i>	83	85	114	1,3	<b>2019</b>
<i>Rivière Noire</i>	86	95	250	2,6	
<i>Ruisseau Perron</i>	55	60	129	2,2	<b>2018</b>
<i>Rivière Noire</i>	78	89	307	3,4	

### 3.3 Ensemencement, relocalisation et incubation

Comme les années précédentes, la zec Batiscan-Neilson a procédé à des ensemencements afin de soutenir les populations. Vous trouverez, dans les tableaux V et VI, la liste des plans d'eau qui ont fait l'objet d'apport de truites mouchetées (total de 15 158 truites ensemencées ou relocalisées toutes tailles et provenance confondues pour l'été 2022).

L'équipe est à revoir ses interventions concernant les lacs à contingent. Il sera proposé, pour 2023, le retrait du concept de contingentement aux lacs Artagnan et Romuald afin de valoriser les ensemencements et faciliter l'accès de ces plans d'eau auprès des utilisateurs. Pour 2022, l'équipe recommande la réservation de 1800 truites pour le lac Romuald, l'arrêt des ensemencements au lac Artagnan, 400 truites pour le lac Bertrand II, 300 truites au lac Fénélon, 300 truites pour le lac Caribou et 300 truites pour le lac Civens. L'équipe prévoit aussi l'introduction de 7000 fretins pour les lacs Bertrand II, Fénélon et des Roches. Pour la relocalisation l'équipe privilégierait la capture de 2500 truites en provenance du lac Hélène qui seraient distribués, selon les captures hebdomadaires, aux lacs Bertrand II, Caribou, Civens, Fénélon et Fixem. L'équipe privilégierait aussi la capture durant toute la saison au site du ruisseau Charlieu pour relocaliser la totalité des prises au lac Édithé.

**Tableau III. Statistiques enregistrées pour les lacs à contingent sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

<b>Secteur Perthuis</b>								
	<b>Lac Caribou</b>				<b>Lac Civens</b>			
	2019	2020	2021	<b>2022</b>	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Nombre de captures	478	224	484	<b>287</b>	288	146	409	<b>334</b>
Quantité ensemencée	1575	2129	2502	<b>2500</b>	868	1215	329	<b>479</b>
% de retour	30,3 %	10,2 %	19,3%	<b>11,5 %</b>	33,2 %	12,0 %	124,3 %	<b>69,7 %</b>
Nombre de jours-pêche	222	135	243	<b>209</b>	117	91	210	<b>247</b>
Succès de pêche	2,2	1,7	2,0	<b>1,4</b>	2,5	1,6	1,9	<b>1,4</b>
<b>Secteur Mauvaise</b>								
	<b>Lac Artagnan</b>				<b>Lac Romuald</b>			
	2019	2020	2021	<b>2022</b>	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Nombre de captures	664	701	549	<b>684</b>	1436	1605	1240	<b>734</b>
Quantité ensemencée	1546	1944	1319	<b>1370</b>	3111	2947	2451	<b>2051</b>
% de retour	42,9 %	35,8 %	41,6 %	<b>49,9 %</b>	46,2 %	54,5 %	50,6 %	<b>35,7 %</b>
Nombre de jours-pêche	152	219	193	<b>239</b>	359	466	498	<b>353</b>
Succès de pêche	4,4	3,2	2,8	<b>2,9</b>	4,0	3,4	2,5	<b>2,1</b>

**Tableau IV. Statistiques enregistrées pour les lacs ouverts jusqu'au 7 octobre sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

<b>Lac (Secteur)</b>	<b>Artagnan (Mauvaise)</b>	<b>Bertrand I &amp; II (Perthuis)</b>	<b>Romuald (Mauvaise)</b>
Nombre de capture	2	42	62
Nombre de jours-pêche	12	35	46
Succès de pêche	0,2	1,2	1,4

### 3.3.1 Ensemencement de truites mouchetées (*Salvelinus fontinalis*)

**Tableau V. Identification des lacs où des ensemencements ont été réalisés sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Référence MRNF (# lieu)
Lac Artagnan	47°02'12,2" N - 071°55'55,8" O	3566
Lac Bertrand II	46°57'29,0" N - 071°59'31,6" O	3433
Lac Caribou	47°05'07,1" N - 071°58'58,0" O	3651
Lac Civiens	47°03'24,3" N - 072°00'23,3" O	3598
Lac Fénélon	47°02'17,8" N - 072°05'56,6" O	3568
Lac des Roches	46°59'16,8" N - 072°03'28,9" O	3478
Lac Romuald	47°02'27,4" N - 071°56'22,7" O	3573
Lac Saverne	47°02'28,1" N - 071°55'39,8" O	3575
Lac Tête-de-Jument	46°58'10,0" N - 072°02'46,9" O	3453

**Tableau VI. Identification des caractéristiques des truites mouchetées ensemencées sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	Date (JJ/MM)	Stade <sup>1</sup>	Grosseur (cm)		Nombre	Lignée <sup>2</sup>	Provenance	Lot <sup>3</sup>
			Min	Max				
Artagnan (Total : 1 370)	10 juin	AD	20	25	253	D	Pisc. Gilbert	CR
		AD	34	36	210	D	Pisc. Gilbert	CR
		AD	40	45	58	D	Pisc. Gilbert	CR
	30 juin	AD	20	25	199	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CR
	22 juillet	AD	20	25	200	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CR
	11 août	AD	20	25	300	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CR
	2 septembre	AD	20	25	250	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CR
Bertrand II (Total : 1 095)	26 mai	AD	20	28	700	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CR
	10 juin	AD	25	30	50	D	Pisc. Gilbert	CR
	1 <sup>er</sup> septembre	AD	25	30	345	D	Pisc. Gilbert	CR
Caribou (Total : 2 500)	22 juin	AD	ND	ND	2343	I	Lac Hélène	CR
	28 juin	AD	ND	ND	157	I	Lac Hélène	CR
Civiens (Total : 479)	27 mai	AD	20	25	429	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CR
	10 juin	AD	34	36	50	D	Pisc. Gilbert	CR
Fénélon (Total : 3 581)	26 mai	AD	20	25	198	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CB
	1 juin	FR	5	5	2000	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CB
	11 juin	AD	20	25	383	D	Pisc. Gilbert	CB

1 - A : Alevin; FR : Fretin; AD : Adulte; 1A : 1 an; 2A : 2 ans; 3A : 3 ans

2 - I : Omble de fontaine indigène; D : Omble de fontaine ou moulac domestique souche ND BB : Omble de fontaine domestique Brûlé-Banville; TR : Omble de fontaine domestique Talayarde-Rupert; RL : Omble de fontaine domestique Rupert-Locale

3 - CB : Canton Bois; CC : Canton Colbert; CG : Canton Gosford; CN : Canton Neilson; CR : Canton Roquemont; CT : Canton Tonti

**Tableau VI. Identification des caractéristiques des truites mouchetées ensemencées sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022 (suite)**

Plan d'eau	Date (JJ/MM)	Stade <sup>1</sup>	Grosueur (cm)		Nombre	Lignée <sup>2</sup>	Provenance	Lot <sup>3</sup>
			Min	Max				
Lévesque (Total : 282)	26 mai	AD	20	25	180	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CB
	11 juin	AD	20	25	102	D	Pisc. Gilbert	CB
Roches, des (Total : 3 000)	1 juin	FR	5	5	3000	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CB
Romuald (Total : 2 051)	26 mai	AD	20	25	301	D	Pisc. des monts de Bellechasse	26 mai
	10 juin	AD	20	25	302	D	Pisc. Gilbert	CR
		AD	40	45	48	D	Pisc. Gilbert	CR
	30 juin	AD	40	45	300	D	Pisc. Gilbert	CR
	22 juillet	AD	20	25	300	D	Pisc. Gilbert	CR
	11 Août	AD	20	25	300	D	Pisc. Gilbert	CR
1 <sup>er</sup> Septembre	AD	20	25	500	D	Pisc. Gilbert	CR	
Saverne (Total : 300)	1 juin	1A	15	18	300	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CR
Tête-de-Jument (Total : 500)	1 juin	1A	15	18	500	D	Pisc. des monts de Bellechasse	CB
Total domestique					12 658			
Total indigène					2 500			
<b>Total</b>					<b>15 158</b>			

1 - Å : Alevin; FR : Fretin; AD : Adulte; 1Å : 1 an; 2Å : 2 ans; 3Å : 3ans

2 - I : Omble de fontaine indigène; D : Omble de fontaine ou moulac domestique souche ND BB : Omble de fontaine domestique Brûlé-Banville;  
TR : Omble de fontaine domestique Talayarde-Rupert; RL : Omble de fontaine domestique Rupert-Locale

3 - CB : Canton Bois; CC: Canton Colbert; CG : Canton Gosford; CN : Canton Neilson; CR : Canton Roquemont; CT : Canton Tonti

### 3.3.2 Relocalisation de truites mouchetées (*Salvelinus fontinalis*)

2 500 truites en provenance du lac Hélène ont été introduites en direction du lac Caribou uniquement. Suite à une discussion avec le MFFP, la limite de capture est passée en 2021 de 6 000 ombles de fontaine à 2 500 individus. Toujours dans l'objectif d'évaluer l'impact de la relocalisation sur le plan d'eau récepteur, l'équipe de la faune en accord avec le ministère a décidé de relocaliser la totalité des ombles de fontaine au lac Caribou. Pour les ombles chevalier *oquassa* dénombrés lors des levées de filets, elles ont été relâchées à même le lac Hélène.

**Tableau VII. Identification des lieux associés à la relocalisation de truites mouchetées sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Référence MRNF (# lieu)
Lac Hélène (Site sud)	47°14'23,3" N - 071°47'21,7" O	ND
Lac Hélène (Site TM02)	47°14'45,9" N - 071°47'34,8" O	ND

**Tableau VIII. Informations relatives aux stations de capture pour la relocalisation de truites mouchetées situées sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	# Station	Type d'engin	Date de pose (JJ/MM/AA)	Date de retrait (JJ/MM/AA)	Effort de pêche (heure-pêche)	Nbr de capture SAFO	Commentaire
Lac Hélène*	01	Filet-trappe Alaska	15 juin	28 juin	311 h 25	1663	2500 SAFO relocalisées au Caribou* / 1373 SAFO relâchées lors de la 2 <sup>e</sup> levée pour respecter la limite de 2500 captures 11 SAFO mortes / Capture de 21 SAAL
	02	Filet-trappe Alaska	15 juin	28 juin	313 h 37	2210	

\*Inclus dans le tableau VI portant sur les ensemencements

### 3.3.3 Incubation d'œufs de truites mouchetées (*Salvelinus fontinalis*)

Aucune incubation n'a été réalisée cette année.

### 3.3.4 Ensemencement d'ombles moulac (*Salvelinus fontinalis*+*Salvelinus namaycush*)

Le ministère<sup>1</sup> définit l'espèce comme suit :

[...] La partie « mou » de **MOULAC** fait référence à la truite **MOU**chetée (omble de fontaine, *Salvelinus fontinalis*) et « lac » renvoie à truite de **LAC** (*Salvelinus namaycush*), un autre nom du touladi. La femelle est donc une truite mouchetée et le mâle un touladi. Ce nom a été proposé vers 1950 par Vianney Legendre, un éminent biologiste spécialiste des poissons. À cette époque, la pisciculture de Baldwin, dans la région de l'Estrie, produisait déjà cet hybride.

C'est un « super poisson », car il a une courbe de croissance phénoménale. Il grandit plus vite que ses deux parents ne le font. À 2 ans, il est aussi grand et gros qu'une truite mouchetée de 5 ans !

C'est un « super prédateur ». L'omble moulac est piscivore. Il tient cela de son père, le touladi. Jeune, il se nourrit d'insectes aquatiques et terrestres, puis vers l'âge de 2 ans sa diète change. Il s'attaque alors aux poissons, tels la perchaude, les « ménés » ou l'éperlan arc-en-ciel. Il mange aussi des sangsues, des écrevisses, des grenouilles et des salamandres. [...]

**Tableau IX. Identification du plan d'eau où l'ensemencement d'ombles moulac a été réalisé sur le territoire de la zec Batiscaan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Référence MRNF (# lieu)
Lac Sirois	47°00'32,0" N - 071°53'28,0" O	3566

**Tableau X. Identification des caractéristiques des ombles moulac ensemencés sur le territoire de la zec Batiscaan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	Date (JJ/MM)	Stade <sup>1</sup>	Grosueur (cm)		Nombre	Lignée <sup>2</sup>	Provenance	Lot <sup>3</sup>
			Min	Max				
Sirois (Total : 3 000)	1 juin	1A	15	18	3000	D	Pisc. de la Jacques-Cartier	CR
Total omble moulac					<b>3 000</b>			

1 - Å : Alevin; FR : Fretin; AD : Adulte; 1Å : 1 an; 2Å : 2 ans; 3Å : 3ans

2 - I : Omble de fontaine indigène; D : Omble de fontaine ou moulac domestique souche ND BB : Omble de fontaine domestique Brûlé-Banville; TR : Omble de fontaine domestique Talayarde-Rupert; RL : Omble de fontaine domestique Rupert-Locale

3 - CB : Canton Bois; CC: Canton Colbert; CG : Canton Gosford; CN : Canton Neilson; CR : Canton Roquemont; CT : Canton Tonti

<sup>1</sup> Tirée du site internet suivant : <https://mffp.gouv.qc.ca/jeunesse/peche-omble-moulac/>

### 3.4 Diagnose

Pour 2022, l'équipe de l'aménagement de la faune a réalisé une étude qualitative sur la population du lac Tête Rouge. L'équipe a donc procédé à la pose d'un filet trappe pendant 167 h 15, mesurée et pesée la presque totalité des individus afin de définir les classes PSD (référence annexe 5). **La réalisation de cette intervention a été réalisée sous la délivrance du permis scientifique # 2022-04-21-020-03-G-P.**

**Tableau XI. Liste des plans d'eau ayant fait l'objet d'une diagnose partielle ou complète sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson au cours de l'été 2022**

Plan d'eau	Interventions	Résultats
Dessurault	Relevés bathymétriques et création de la carte bathymétrique et étude physico-chimique pour validation de la qualité des habitats estivaux en lac	Carte bathymétrique disponible en 2023 Très faible profondeur (z max :4m) Habitat en lac déficient
Édithe	Validation de la montaison d'ombles de fontaine au pied de l'OMP de 5 mètres	Aucune montaison en importance (3 fretins capturés en 16 jours d'effort)
Étoile	Étude physico-chimique pour validation de la qualité des habitats estivaux en lac	À l'exception de valeurs de pH acide, l'habitat en lac est de très bonne qualité
Fairchild	Relevés bathymétriques et création de la carte bathymétrique	Carte bathymétrique disponible en 2023
Poliquin	Relevés bathymétriques partiels et création de la carte bathymétrique, étude physico-chimique pour une seconde validation de la qualité des habitats estivaux en lac.	Carte bathymétrique disponible en 2023 À l'exception de valeurs de pH acide et du mètre 4 qui a présenté une déficience en oxygène résultante probablement d'une forte présence d'organismes vivants (algues, bactéries, etc.), l'habitat en lac est de bonne qualité.
Pussort	Étude physico-chimique pour une validation de la qualité des habitats estivaux en lac.	Habitat en lac déficient à partir du 4 <sup>e</sup> mètre et valeurs de pH acide
Philo	Suivi physico-chimique pour validation de la qualité des habitats estivaux en lac et suivi de l'influence des cyanobactéries sur ces paramètres.	Amélioration des paramètres physico-chimiques en comparaison avec les années d'événements des cyanobactéries
Romuald	1 <sup>ère</sup> Levée des sondes permanentes et études portant sur 2 ans pour le suivi en lien avec l'activité de chaulage.	La première série de données sera étudiée durant l'hiver 2023
Ruisseau Le Gardeur	Descente et relevés de rivière effectués pour définir le potentiel d'habitat du poisson et pour la promotion d'un réseau de canot-camping	Plusieurs frayères potentielles dont 2 sites possédant des caractéristiques exceptionnelles pour la reproduction Aucun potentiel familial pour la mise en valeur d'un réseau de canot-camping
Tête Rouge	Levée pour suivi qualitatif de la population en lien avec la fermeture pendant 6 ans de ce plan d'eau	État de la population précaire pour une réouverture complète (Ratio supérieur à stock = 25%)



Pour les lacs Dessurault, Étoile, Fairchild et Pussort, les interventions se sont portées sur l'acquisition de connaissances avec pour objectif, l'amélioration de la gestion de leur contingent et l'état des habitats en lac. Enfin, des relevés bathymétriques ont été partiellement refaits au lac Poliquin, car une problématique avait été notée sur les relevés de 2021. Le suivi des paramètres physico-chimiques concernant la rétribution des éléments nutritifs (relargage) a aussi été maintenu au lac Philo.

Et enfin, l'équipe a procédé à la première levée des sondes permanentes au lac Romuald afin de valider l'incidence du chaulage sur l'oxygène dissous, la température et le pH.

### 3.5 Suivi de la montaison

Un suivi de la montaison a été réalisé en aval de l'OMP de 5 mètres situé à l'émissaire du lac Édithe afin de valider le potentiel de montaison à cet endroit. Les résultats démontrent clairement que la montaison jusqu'à l'OMP est pratiquement nulle. Par conséquent, il n'y a aucun potentiel à aménager une structure pour permettre le libre passage vers le lac Édithe. La relocalisation d'ombles de fontaine qui serait capturée au site préalablement utilisé en aval du lac Charlieu représente donc la plus belle possibilité pour effectuer un soutien avec des souches naturelles aux populations des lacs Édithe et Rudden. **La réalisation de cette intervention a été réalisée sous la délivrance du permis scientifique # 2022-05-16-019-03-G-P.**

**Tableau XII. Identification du site de capture pour le suivi de la montaison situé sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Référence MRNF (# lieu)
Lac Édithe (Aval de l'OMP)	47° 02' 42,9" N – 072° 01' 40,8" O	ND

**Tableau XIII. Informations relatives à la station de capture pour le suivi de la montaison située sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson pour la saison 2022**

Plan d'eau	# Station	Type d'engin	Date de pose (JJ/MM/AA)	Date de retrait (JJ/MM/AA)	Effort de pêche (heure-pêche)	Nbr de capture SAFO	Commentaire
Lac Édithe	01	Cage Artisanale	2 août	18 août	381 h 15	3	Tous les individus capturés étaient au stade fretin / Relâchés en amont de l'OMP

### 3.6 Lecture d'écailles ou d'otolithes

Aucun effort n'a été porté sur ce volet au cours de l'été 2022.

### 3.7 Suivi des lacs sans poisson

Aucun effort n'a été porté sur ce volet au cours de l'été 2022.

### 3.8 Chaulage

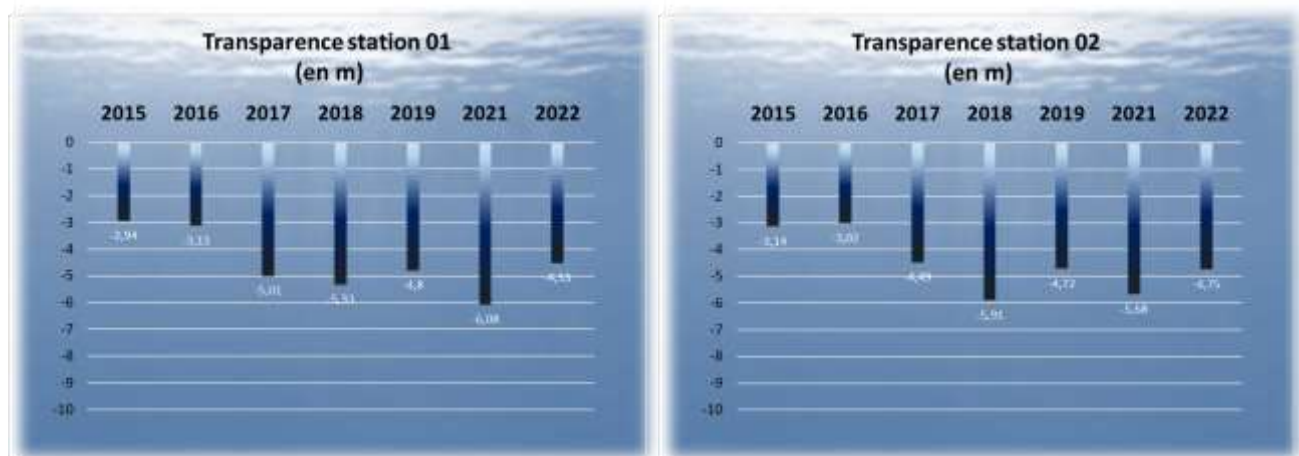
Au cours de l'été 2022, l'équipe de l'aménagement de la faune a procédé à la levée des sondes permanentes au lac Romuald. Elle a également procédé au chaulage du plan d'eau avec de la chaux hydratée type « N » (ou chaux éteinte). À l'origine, 10 tonnes avaient été prévues. Par contre, pour une raison économique, seulement 5 tonnes ont été diluées lors la journée du 26 août 2022.

**Tableau XIV. Localisation du lac ciblé pour un chaulage sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Plan d'eau	Référence MRNF (# lieu)	Dernière année de chaulage	Localisation géographique des plans d'eau ciblés (DD°MM'SS,S'')	Localisation géographique des stations d'échantillonnage (DD°MM'SS,S'')
Lac Romuald	3573	2007	47°02'27,4" N - 071°56'22,7" O	47°02'28,4" N - 071°56'22,6" O

### 3.9 Cyanobactéries

Aucun événement de cyanobactéries ne s'est présenté au cours de l'été 2022 au lac Philo. Un suivi physico-chimique a été réalisé au courant de la saison par l'équipe de l'aménagement de la faune. La transparence en 2022 a légèrement diminué en comparaison avec l'année précédente. Toutefois, l'augmentation générale de la transparence depuis 2017 nous démontre que les événements observés étaient assurément associés au phénomène de relargage du phosphore.



### 3.10 Espèces envahissantes

Aucune action n'a été réalisée dans le cadre des espèces envahissantes pour l'été 2022.

### 3.11 Suivi biologique à court terme

Voici le tableau des observations réalisées en 2022. En 2022, un seul nouveau site de fraie a été nouvellement confirmé sur les 19 lacs et 31 sites visités. Pour l'ensemble de ces sites, les observations ont permis de confirmer la présence de 303 géniteurs. L'équipe observe une forte diminution sur la majorité des frayères qu'elle suit. L'exemple du lac Gouat est probant. Les suivis biologiques avant 2011 ont permis déjà permis d'observer au-dessus de 500 géniteurs. En 2022, l'équipe a observé une diminution de 60% des individus dans le cours d'eau. Ces données s'inscrivent donc dans la même direction que l'étude de cette population qui classait celle-ci en surexploitation. À la suite de ces résultats et observations, l'équipe s'accorde pour se dire que la situation est plus drastique qu'envisagé.

**Tableau XV. Suivi biologique réalisé à l'automne 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Plan d'eau	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Lieu ZEC	Lieu SIFA	Date (jj/mm/aa)	Géniteurs observés (Nbr)
<b>Secteur Saguenay</b>					
Foch	47°12'06,9" N - 071°57'43,6" O	Émissaire	958	10/10/2022	8
				24/10/2022	20
Gouat	47°07'13,7" N - 071°47'09,1"O	Tri. Petit Val	2730	21/09/2022	0
				07/10/2022	0
				10/10/2022	0
				18/10/2022	128
				24/10/2022	85
Jelly	47°11'49,6" N - 071°52'17,7" O	Émissaire	2774	06/10/2022	2
Mac Stay	47°14'43,0" N - 071°50'25,0" O	Émissaire	976	06/10/2022	0
				24/10/2022	0
Philo	47°15'08,3" N - 071°48'41,3" O	Émissaire	2815	06/10/2022	0
				24/10/2022	0
Picard	47°12'08,5" N - 071°50'58,7"O	Émissaire	959	06/10/2022	0
				24/10/2022	0
Rougon	47°13'00,1" N - 071°51'13,5"O	Tri. Tête Rouge	1385	10/10/2022	0
				24/10/2022	0
Rougon	47°14'41,2" N - 071°50'48,7"O	Émissaire	2821	06/10/2022	0
				24/10/2022	0
Rougon	47°14'52,5" N - 071°51'05,7"O	TM 01	11048	06/10/2022	5
				24/10/2022	0
St-Laurent, ruisseau	47°12'15,0" N - 071°57'12,6"O	Km 19-20	ND	10/10/2022	0
Tête Rouge	47°13'03,0" N - 071°51'34,5"O	Émissaire	2798	10/10/2022	0
				24/10/2022	0
Val, Petit	47°07'13,7" N - 071°47'09,1"O	Émissaire	2730	21/09/2022	0
				07/10/2022	0
				10/10/2022	0
				18/10/2022	128
				24/10/2022	85

\* Frayère nouvellement confirmée

**Tableau XV. Suivi biologique réalisé à l'automne 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson (suite)**

Plan d'eau	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Lieu ZEC	Lieu SIFA	Date (jj/mm/aa)	Géniteurs observés (Nbr)
<b>Secteur Perthuis</b>					
Batiscan, petit	47°05'00,6" N - 071°59'55,3" O	Tri. Petit des Neiges	2708	29/09/2022	2
Jumeau	47°02'13,3" N - 072°04'39,8" O	Émissaire	2754	11/10/2022	14
Meule, à la	46°57'59,2" N - 072°07'32,1" O	Émissaire	875	11/10/2022	0
Meule, Petit à la	46°57'55,9" N - 072°07'13,6" O	Émissaire	ND	11/10/2022	0
	46°57'59,2" N - 072°07'32,1" O	Tri. à la Meule	875	11/10/2022	0
	46°58'08,8" N - 072°07'22,0" O	TM01	ND	11/10/2022	0
Neiges, Petit des	47°05'00,6" N - 071°59'53,3" O	Émissaire	2708	29/09/2022 11/10/2022	2 0
	47°01'47,1" N - 072°02'10,7" O	Tri. Gouts	2711	29/09/2022 11/10/2022	1 1
	47°05'38,4" N - 071°59'31,9" O	Tri. Gouts / Branche Est	ND	29/09/2022	3*
Pussort	47°02'48,2" N - 072°04'26,8" O	Émissaire	ND	11/10/2021	0
	47°03'08,7" N - 072°59'20,8" O	Tri. Alianne	2663	11/10/2021	0
Sarotte	47°00'36,5" N - 072°03'17,9" O	Tri. Récapet	888	11/10/2022 29/09/2022	22 4
	47°00'31,7" N - 072°03'20,1" O	Tri. mont. 02	2628	11/10/2022 29/09/2022	1 3
	<b>Secteur Talayarde</b>				
Évangéline	47°04'32,3" N - 071°41'22,2" O	Émissaire	911	27/10/2022	0
	47°04'44,2" N - 071°41'46,1" O	Tri. Chauveau	914	27/10/2022	0
	47°04'50,7" N - 071°41'38,7" O	Tri. mont 01	ND	27/10/2022	0
Talayarde du Sud	47°03'30,0" N - 071°43'18,0" O	Émissaire	1319	12/10/2022	0
	47°03'57,9" N - 071°43'08,4" O	Tri. mont. 02	2694	12/10/2022	2

\* Frayère nouvellement confirmée

### 3.12 Suivi de la colonisation des espèces compétitrices

Aucune nouvelle mention n'a été portée à l'équipe concernant la présence nouvelle d'espèce compétitrice.

**Tableau XVI. Identification des plans d'eau avec présence du mulot à cornes (*Semotilus atromaculatus*) sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Plan d'eau	Secteur	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Référence MRNF (# lieu)	Année de l'observation
Chicot, du	Mauvaise	47°01'28,2" N - 071°55'46,3"O	3546	1993
Clavier, Petit	Perthuis	47°10'23,8" N - 071°58'49,8"O	ND	2008
Cochon	Perthuis	46°59'40,1" N - 072°03'12,3"O	3490	1990
Crochet, du	Saguenay	47°12'46,2" N - 071°59'08,8"O	3925	1992
Étang, de l'	Perthuis	46°58'20,3" N - 072°03'16,0"O	3457	1992
Gravel	Perthuis	46°58'38,7" N - 071°59'17,9"O	3464	1996
Joachim	Mauvaise	47°00'08,7" N - 071°55'29,2"O	3497	1976
Laroche, de	Perthuis	46°59'14,6" N - 072°03'57,5"O	3475	1981
Mai	Mauvaise	47°00'28,4" N - 071°53'06,8"O	2298	1993
Milieu, du	Mauvaise	47°00'48,0" N - 071°52'53,9"O	3524	1976
Roches, des	Perthuis	46°59'21,9" N - 072°03'20,5"O	3478	1979
Roches, Petit des	Perthuis	46°59'13,3" N - 072°02'58,9"O	3474	1992
Rond	Saguenay	47°12'31,9" N - 071°59'02,3"O	3913	1992
Sec	Mauvaise	47°00'12,0" N - 071°52'52,0"O	3500	1993
Sirois	Mauvaise	47°00'32,0" N - 071°53'28,0"O	3518	1986
Tessier 1	Perthuis	46°58'54,0" N - 072°01'31,6"O	3467	1979
Tessier 2	Perthuis	46°59'04,8" N - 072°00'45,0"O	2295	1979
Vase, à la	Mauvaise	47°01'07,5" N - 071°54'53,5"O	3532	1993

**Tableau XVII. Identification des plans d'eau avec présence du Tête-de-boule ou méné à grosse tête (*Pimephales promelas*) sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Plan d'eau	Secteur	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Référence MRNF (# lieu)	Année de l'observation
Aaron	Saguenay	47°15'12,1" N - 071°49'44,1"O	4059	2003
Cavignac	Saguenay	47°14'09,9" N - 071°51'14,4"O	4002	2011
MacStay	Saguenay	47°14'23,8" N - 071°50'45,4"O	2348	2006
Marguerite	Saguenay	47°13'55,2" N - 071°50'12,3"O	3985	2003
Moulineau	Saguenay	47°11'39,3" N - 071°50'36,2"O	3867	2006
Philo	Saguenay	47°13'11,0" N - 070°50'42,8"O	10036	2004
Picard	Saguenay	47°12'21,1" N - 071°51'21,2"O	3898	2004
Ressan	Saguenay	47°15'35,7" N - 071°48'52,4"O	4081	2003
Rougon	Saguenay	47°14'46,0" N - 071°50'48,3"O	4031	2021
Talleva	Saguenay	47°15'17,3" N - 071°48'23,4"O	4064	2006

**Tableau XVIII. Identification des plans d'eau avec présence de l'Achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*) sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Plan d'eau	Secteur	Localisation géographique (DD°MM'SS,S'')	Référence MRNF (# lieu)	Année de l'observation
Rivière noire	Perthuis	46°56'59,0" N - 072°06'54,0"O	ND	2016
Lac de la Chute	Perthuis	46°57'29,7" N - 072°06'48,7"O	3474	2018

### 3.13 Castor à problème

Le tableau suivant présente les différentes interventions reliées à la problématique du castor sur le territoire concernant le réseau routier seulement, car malgré la délivrance du permis SEG #2022-03-22-175-03-G-F, aucune intervention n'a été réalisée pour la gestion des castors sur les aménagements fauniques en raison des contraintes émises dans ce permis. Aucun suivi n'a été réalisé cet automne avec les trappeurs. L'équipe entreprendra les démarches auprès des trappeurs au cours de la prochaine année afin de respecter les demandes du ministère en ce sens pour la délivrance des futurs permis scientifiques associés à la gestion des castors sur les aménagements fauniques.

**Tableau XIX. Liste des interventions effectuées sur les castors problématiques en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Plan d'eau & Lieu	Infrastructure	Effort de trappe (jrs/trappe)	Nombre de captures	Commentaires
Chemin de la petite rivière KM 11	Réseau routier	14	1	Capture mortelle
Chemin principal Perthuis KM13 - lac Aléria	Réseau routier	4	0	Aucun capture
Chemin pour accéder au lac Gravel	Réseau routier	20	2	Captures mortelles
<b>Effort de trappe total :</b>	<b>38 jours-trappe</b>		<b>Nombre total de captures :</b>	<b>3 captures</b>

### 3.14 Aménagement(s) faunique(s) pour le petit gibier

#### 3.14.1 Volet gélinotte huppée

La croissance de l'achalandage pour les secteurs aménagés (694 jours-chasse) est encore en augmentation au comparatif de 2021. Concernant les usagers, nous notons que c'est toujours principalement des non-membres qui visitent ces secteurs (404 jours-chasse non-membre vs 290 jours-chasse membre). À noter que l'effort de chasse est toujours calculé, à des fins comparatives avec les années antérieures, aux 3 semaines précédentes l'ouverture de la chasse à l'original à l'arme à feu.

**Tableau XX. Effort de chasse déployé pour les secteurs aménagés et non aménagés en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Secteur	Année	Période	Nombre de jours	Nombre de jours-chasse	
				Ensemble secteur	Portion aménagée
Mauvaise	<b>2022</b>	<b>17 septembre au 7 octobre</b>	<b>21</b>	<b>464</b>	<b>323</b>
	2021	18 septembre au 8 octobre	21	482	297
	2020	19 septembre au 9 octobre	21	509	289
	2019	21 septembre au 11 octobre	21	502	293
Perthuis	<b>2022</b>	<b>17 septembre au 7 octobre</b>	<b>21</b>	<b>743</b>	<b>371</b>
	2021	18 septembre au 8 octobre	21	812	335
	2020	19 septembre au 9 octobre	21	982	299
	2019	21 septembre au 11 octobre	21	597	370

Le tableau suivant présente les résultats des mâles tambourineurs au km<sup>2</sup>. Vous pouvez consulter la carte des stations d'inventaire à l'annexe 6.

**Tableau XXI. Effort déployé pour les inventaires de mâles tambourineurs en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Secteur	Année	Période	Nombre de virées	Nombre de station d'écoute	Nombre de tambourineurs au km <sup>2</sup>		
					Moy	Min	Max
Mauvaise (Renversi / Vase)	2022	3 au 21 mai	7	84	9,8	7,8	14,5
	2021*	7 au 21 mai	7	66	12,6	4,5	24,4
Perthuis (Lostelno Ouest)	2022	9 au 23 mai	8	96	10,9	9,4	17,8
	2021	24 avril au 27 mai	8	96	16,0	13,6	24,6
	2020	Aucun inventaire réalisé					
	2019	2 mai au 6 juin	8	96	16,1	9,4	22,0
	2018*	9 au 31 mai	10	108	15,2	7,9	22,5

\* Année de référence

### 3.14.2 Volet tétras du Canada

Aucune activité n'a été réalisée pour ce volet en 2022.

### 3.14.3 Volet lièvre d'Amérique

Aucune activité n'a été réalisée pour ce volet en 2022.

### 3.14.4 Introduction d'espèce(s) sportive(s) ailée(s)

Au total, c'est 955 oiseaux qui ont été introduits dans les secteurs aménagés pour le petit gibier. À noter que la récolte lors de l'événement d'initiation Place à la relève s'est soldée avec un total de 21 faisans de Colchide, 6 perdrix bartavelles, 8 pintades, 1 faisan blanc et 1 faisan doré pour 11 initiés. Pour Chasse au féminin, la récolte du dimanche s'est soldée par un total de 19 faisans de Colchide, 16 perdrix bartavelles, 13 pintades et 1 faisan blanc.

**Tableau XXII. Dates d'introduction d'espèces sportives ailées réalisées en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

Secteur	Date	Quantité	Espèces	Commentaires
	9-10 septembre	60 / 54 / 31 / 2	Faisan de Colchide / Perdrix bartavelles / Pintade / Faisan Blanc & Doré	Introduit pour l'activité Place à la relève
Lac à la Vase- Renversi (Mauvaise)	16 septembre	44 / 51	Faisan de Colchide / Perdrix bartavelles	---
	22 septembre	63 / 25	Faisan de Colchide / Perdrix bartavelles	---
	28 septembre	50 / 20	Faisan de Colchide / Perdrix bartavelles	---
Récapet-Sarotte (Perthuis)	15 septembre	60 / 50	Faisan de Colchide / Perdrix bartavelles	---
	22 septembre	58 / 71	Faisan de Colchide / Perdrix bartavelles	---
	2 octobre	52 / 30 / 20 / 2	Faisan de Colchide / Perdrix bartavelles / Pintade / Faisan Blanc	Introduit pour l'activité Chasse au féminin
Bonnaud-Du Cotret	15-16 septembre	213	Faisan de Colchide	Nouvelle introduction
Nombre total de faisans introduits dans les secteurs aménagés :				391 faisans
Nombre de faisans récoltés :				178 faisans
Nombre total de perdrix bartavelle introduite dans les secteurs aménagés :				301 perdrix
Nombre de perdrix bartavelle récolté :				90 perdrix
Nombre total de pintades introduites dans les secteurs aménagés :				50 pintades
Nombre de pintades récoltées :				25 pintades
Pourcentage de retour sur l'introduction :			293 oiseaux abattus sur 742 introduits	39 %



### 3.15 Activités d'initiation

Les deux activités de relève de chasse au petit gibier se sont déroulées comme prévu à l'automne 2022. Le 10 septembre, onze jeunes ont eu la chance de participer à la 9<sup>e</sup> édition de Place à la relève. L'édition de Place à la relève fut encore une fois un succès et la plupart des partenaires ont déjà réitéré leurs participations à la 10<sup>e</sup> édition qui aura lieu le 9 septembre 2023.

Pour ce qui est de la 6<sup>e</sup> édition de Chasse au féminin, elle a pu être réalisée le 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre. Pour cette édition, c'est 9 participantes qui ont été initiées à la chasse au petit gibier. Les commentaires sont encore une fois positifs.

Les frais de ces projets se sont élevés à 37 900\$ et le temps offert par la multitude de bénévoles équivaut à 406 heures. En excluant les salaires, les dépenses directes des événements se chiffrent à 22 300\$. Pour ces événements, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (participation financière rendue possible grâce aux revenus issus de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage au Québec), la Fondation Héritage Faune, la Société de la gélinotte huppée inc., Expertise M.P. & Fils ainsi que le conseil 2985 des Chevaliers de Colomb ont collaboré financièrement au projet en octroyant respectivement 20 000\$, 1000\$, 1000\$, 300\$ et 500\$. ProNature Saint-Raymond, Accommodation Marie-Claude inc., Émile Denis inc., Confiserie Imagine la fête, Métro Saint-Raymond, Boucherie des chefs Saint-Raymond, Boulangerie Pâtisserie Chez Alexandre, Saputo Alexis de Portneuf et Massothérapie ont tous également collaboré au projet en octroyant des réductions et/ou des présents aux initiés et initiées des événements.

Malheureusement, pour des contraintes budgétaires, du peu de retour d'initié(e) sur le territoire et aussi dans l'optique de revoir la conception de l'événement, nous sommes dans le regret de mettre fin à l'événement Chasse au féminin.



## 4.0 Résultats des interventions – Équipe des assistants à la protection de la faune

### 4.1 Constat d'infraction

L'équipe des assistants à la protection de la faune et le bureau des agents de la faune ont donné, au cours de la saison 2022, 34 chefs d'accusation. Le nombre d'heures de patrouille sur le territoire équivaut à 1 296 heures. Les patrouilleurs ont participé à six patrouilles conjointes pour la pêche et la chasse avec les agents à la protection de la faune du bureau de Saint-Raymond. À noter également que 6 avertissements ont été délivrés par les agents pour des motoneiges pour avoir circulé dans une zone de ravage occupée par des orignaux.

**Tableau XXIII. Nature des chefs d'accusation émis en 2022 sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson**

<b>Pêche</b>	
<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>
À pêcher à la ligne qui n'était pas sous surveillance constante et immédiate	1
À posséder un engin de pêche dont l'utilisation est interdite, sans respecter les conditions prescrites	1
<b>Chasse au petit gibier</b>	
<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>
Arme chargée à bord ou sur un véhicule	1
<b>Chasse au gros gibier</b>	
<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>
À omis, aussitôt l'animal mort, de détacher son permis de chasse le coupon de transport et de l'attacher à l'animal mort	1
<b>Territoire</b>	
<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>
Aucun droit d'accès ou d'enregistrement	13
Circuler sur territoire sans avoir acquitté les frais	9
<b>Nombre total de chef d'accusation :</b>	<b>26</b>

Pour 2023, l'équipe des assistants à la protection de la faune continuera de concentrer ses efforts de répression pour les usagers qui ne respectent pas la réglementation sur l'enregistrement. Pour toute autre plainte ou acte de braconnage, l'équipe tend à vous rappeler que vous pouvez contacter SOS Braconnage au 1-800-463-2191. Elle reste également disponible pour toute autre observation, l'équipe de la protection de la faune pourra être rejointe au bureau administratif 418-337-4545.

## 5.0 Recommandations

Depuis quelques années, l'équipe recense d'importantes modifications dans la dynamique de l'omble de fontaine sur le territoire. L'équipe s'est, année après année, appliquée à rechercher les faits pouvant expliquer les baisses continues des rendements et récoltes observées pour la vaste majorité des populations du territoire. Après plusieurs réflexions et discussions, l'équipe émet les observations suivantes :

- Le nombre de captures d'ombles de fontaine sur la majorité des lacs du territoire est en baisse continue ;
- L'exploitation de la majorité des populations d'ombles de fontaine du territoire n'atteint pas les rendements théoriques associés à la méthode Vézina ;
- L'exploitation de la majorité des populations d'ombles de fontaine du territoire ne présente pas un retour comparable aux rendements observés historiquement ;
- L'exploitation de la majorité des populations d'ombles de fontaine du territoire ne présente, pas, à long terme, un maintien des rendements optimaux soutenus (ROS) ;
- Une majorité des sites répertoriés pour la fraie de l'omble de fontaine du territoire présente une diminution de la période de frai et du nombre de géniteurs ;
- L'équipe observe une augmentation des températures (supérieure à 20°C) en période d'étiage estival des 5 premiers mètres pour un nombre croissant de plans d'eau du territoire ;
- Le nombre d'observations de femelles d'omble de fontaine possédant des œufs à l'ouverture de la pêche est en augmentation ;
- Une étude est venue identifier une mortalité avoisinant les 30% pour les individus remis à l'eau malgré l'application des saines pratiques de remise à l'eau ;
- Notre organisme ne possède aucun suivi pour l'ensemble des populations du lac du territoire sur la quantité d'individus remis à l'eau par les pêcheurs.

L'équipe recommande l'application des mesures suivantes :

- En collaboration avec les responsables du ministère, effectuer la révision complète des contingents et quotas pour l'ensemble des populations d'omble de fontaine du territoire (diminution potentielle de 50% des quotas envisagée pour certaines populations) ;
- Révision de la limite de prise quotidienne pour se diriger vers une limite quotidienne à 10 ;
- Renforcer ou acquérir nos connaissances associées aux populations et aux habitats présentant des indicateurs d'exploitation en santé ;
- Maintenir la fin de la période de pêche actuelle pour réduire la mortalité globale des populations associée à la pêche avant la période de reproduction (advenant une intention du ministère de régulariser la saison de pêche avec la période provinciale associée à l'espèce, soutenir l'ajustement de la période pour le début de saison seulement) ;
- Faire la promotion de l'arrêt de la remise à l'eau pour l'omble de fontaine et l'omble chevalier oquassa (on garde ce que l'on pêche...) ;
- Faire la révision du plan d'action du territoire de la zec Batisca-Neilson pour l'omble de fontaine.

Suivi et entretien du réseau :

- Prendre en compte les recommandations émises dans le document « Plan d'action pour l'omble de fontaine – Secteur Perthuis » (Zec Batiscan-Neilson, Juillet 2019) lors de l'élaboration du plan de travail 2022 ;
- Prioriser le suivi et les entretiens aux aménagements réalisés selon l'ordre préétabli en 2020 (voir annexe 2) ;
- Continuer le renforcement de la passe migratoire au lac Petit Batiscan ;

Ensemencement :

- Continuer les ensemencements réguliers seulement au lac Romuald ;
- Continuer l'activité de pêche d'hiver sur les lacs Artagnan, Bertrand 2 et Caribou ;
- Débuter l'activité de pêche d'hiver sur le lac Moulineau ;
- Réserver 2000 ombles moulac pour un ensemencement de soutien au lac Sirois auprès de la pisciculture de la Jacques-Cartier ;
- Réserver 2800 truites pour les lacs ciblés pour l'ensemencement auprès de la pisciculture des monts de Bellechasse ;
- Réserver 7 000 alevins-fretins pour l'ensemencement de type soutien auprès de la pisciculture des monts de Bellechasse ;
- Relocaliser à partir du lac Hélène un maximum de 2 500 truites aux lacs Bertrand II, Caribou, Civens, Fénélon, et Fixem ;
- Relocaliser à partir du ruisseau Charlieu la totalité des truites capturées au lac Édithé directement ;
- Continuer l'acquisition de données pour le suivi du chaulage au lac Romuald.

Récréotouristique :

- Terminer l'aménagement des sites de vues accessibles par les sentiers Le tour du lac, La Brute abrupte et La brûle mollet au lac Petit Batiscan ;
- Réaliser le rubanage et l'ouverture des sentiers prévue à la 3<sup>e</sup> phase au lac Petit Batiscan ;
- Terminer le dernier tronçon du sentier au lac Petit Batiscan de 150 mètres entre le chemin du lac Petit des Neiges et le Tour du lac ;
- Assurez la continuité du sentier Le tour du lac au lac Petit Batiscan du tronçon existant au chemin du km 32 ;
- Terminer le premier site de camping sauvage avec l'installation d'une toilette sèche ;
- Réaliser l'inventaire terrain des sites de camping sauvage et leurs accès ;
- Réaliser l'ouverture d'un 2<sup>e</sup> site de camping sauvage situés en bordure du ruisseau Perron ;
- Si possible, réaliser le rubanage des sentiers prévus à la 4<sup>e</sup> phase au lac Petit Batiscan ;

Réseau de pêche à gué :

- Prioriser la création du sentier principal et la réfection des sites #6, à 8 ;

Sentier	Distance totale (en m.)	Infrastructure à aménager				Statut
		Table	Banc	Panneaux sentier	Panneaux interprétation	
#6	157	1 (à faire)	0	1 (à faire)		À refaire
#7	106	1 (à faire)	0	1 (à faire)		À refaire
#8	54	1	0	1		À refaire
#14 Liaison camping/site #1	41	0	1	-		Non-Réalisé
#15 Liaison camping/site #2	266	0	1	-		Non-Réalisé
Étang camping (passerelle)	0	1	1	1		Non-Réalisé
Principale	2400	0	3	1 (Arche)		Non-Réalisé
<b>Totaux</b>	<b>3930</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>60% Réalisé</b>

- Identifier via des panneaux les lacs de la Barrière, de la Chute, le ruisseau Tessier et la rivière Noire ;
- Si possible, faire une recherche littéraire afin de valider les impacts que peuvent occasionner la création de fosses à l'intérieur de cours d'eau.

Diagnose :

- Assurer le suivi sur l'état physico-chimique du lac Philo et advenant un événement associé aux cyanobactéries, réaliser un échantillonnage ;
- Continuer l'acquisition de connaissances sur les habitats du poisson aux lacs Dessurault, Moulineau, Fairchild et Walter ;
- Si possible, réaliser le suivi physico-chimique 10 ans des lacs Bondy, Cabane d'Automne, Civiens, Croissy, Fénélon, Grandbois, Hauteur (Mauvaise), de la Hauteur (Perthuis) Huard, MacStay, Masson, à la Montre, Neilson, Leclerc, Lévesque, Rante, Rougon, Rudden et/ou du Sauvage
- Si possible, valider l'état de la gestion des populations des lacs Fairchild et/ou du Portage ;
- Si possible, valider les habitats du poisson en lien avec les secteurs de coupe à harmoniser ;
- Si possible, valider la montaison aux émissaires du lac Picard, à Pierre et Olivier ;
- Arrêt des activités associées à l'acquisition de connaissance sur les lacs sans poisson. Toutefois, reprendre cette activité si mention de pêche.
- Si possible, effectuer une pêche électrique du ruisseau Tessier au lac Poliquin pour valider la présence du mulot à cornes et son OMP ;

Suivi biologique :

- Effectuer un suivi biologique en procédant par l'ordre de priorisation suivante :
  - Site dont l'année même et les 3 années suivantes a été nouvellement aménagé ;
  - Site aménagé à la 6<sup>e</sup> année suivant l'intervention ;
  - Site aménagé à la 10<sup>e</sup> année suivant l'intervention en prévision du constat final ;
  - Site potentiel de fraie qui serait situé dans les aires de coupe suggérées en prévision des harmonisations à appliquer ;
  - Site potentiel répertorié dans une diagnose pour l'année en cours ;
  - Autres sites.

Castors à problème :

- Transfert de la gestion de ce dossier à Joanie Fradette ;
- Retour à la méthode utilisée par le passé en contactant les trappeurs annuellement ;

Petit gibier :

- Continuer l'introduction incluant des effectifs à 450 faisans, 300 perdrix bartavelles et 50 pintades ;
- Ajout de deux sentiers au secteur Mauvaise (site à définir) ;
- Arrêt des introductions au secteur Saguenay ;
- Maintenir les inventaires de tambourinage aux secteurs Perthuis et Mauvaise ;
- Poursuivre l'activité Place à la relève pour le 9 septembre 2023 pour 15 initiés ;
- Arrêt de l'activité Chasse au féminin ;

Projet	Aide financière demandée aux différents organismes			Estimation du coût total
	Héritage Faune	MFFP (RMVF)	Autres	
Place à la relève	1 000\$	8 500\$	500 \$	10 000 \$

Protection de la faune :

- Valider la pratique et la fréquentation pour la pêche aux lacs à la Meule et Petit à la Meule ;

Réseau routier : liste des ponceaux problématiques observés sur le territoire :

- Valider la réfection du pont en arche à l'émissaire du lac Philo ;
- Continuer la surveillance du ponceau au Le Gardeur (Tri. Runan) ;
- Réfection partielle suggérée pour la ou les traverse(s) suivante(s) : Du Chicot (Tri. Artagnan) et Philo (Émissaire).

## 6.0 Remerciements

L'équipe tient tout d'abord à dire un énorme et un incroyable merci aux nombreux bénévoles, étudiants et stagiaires qui ont chaleureusement coloré les journées et participé aux projets de cette année.

De plus, les rencontres sollicitées par les intervenants responsables du ministère pour rétablir le lien de collaboration et les échanges sont fortement appréciés par l'équipe de l'aménagement de la faune. En plus de permettre l'éclaircissement de litiges, ces rencontres auront permis de renforcer le lien de collaboration et de confiance entre les intervenants du ministère et ceux de la zec Batiscan-Neilson. L'équipe est certaine que ces rencontres permettront, à moyen terme, d'orchestrer des lignes directrices conjointes pour faciliter le rétablissement des populations en déclin et pour assurer une gestion saine de la faune sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson

Elle tient aussi à remercier grandement les responsables du programme de relève et mise en valeur de la faune provenant du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi que la fondation Héritage Faune, le conseil 2985 (St-Raymond) des Chevaliers de Colomb, la Société de la gélinotte huppée inc. et Expertises M.P. & fils pour leur soutien financier aux divers projets de relève réalisés cette année. Toujours pour les projets relèves, elle tient aussi à souligner l'importante collaboration des partenaires suivants : Pronature (Saint-Raymond), Un gars dans le bois, Accommodation Marie-Claude, Rose Panache, Boucherie des chefs Saint-Raymond, Métro Saint-Raymond, Saputo Alexis-de-Portneuf, Boulangerie/Pâtisserie Chez Alexandre, Émile Denis inc., Massothérapie Alyssa Bédard et la confiserie Imagine la fête.

Elle veut également remercier l'apport du conseil d'administration à la gestion de la faune du territoire et à l'intérêt démontré pour assurer la sauvegarde des populations d'animaux que l'on retrouve sur le territoire de la zec Batiscan-Neilson. L'équipe souhaite grandement pouvoir compter sur son support aux grandes problématiques qui se présentent à l'horizon (gestion des stocks, marché de la main d'œuvre, etc.).

Et enfin, l'équipe tient toujours à garder une pensée honorable aux personnes qui ont participé d'une façon directe ou indirecte au maintien et au respect des ressources fauniques du territoire.

# **Annexe 1**

*Suivi des aménagements - saison 2022*



<b>Secteur Saguenay</b>					
<b>Nom du lac</b>	<b>Lieu (# MFFP)</b>	<b>Objectif fixé</b>	<b>Dates de suivi</b>	<b>Interventions réalisées</b>	
<b>Gouat</b>	Tri. mont. 02 (2731)	* Suivi aménagement;	Réalisé (08/07/2022)	Aucun entretien nécessaire Présence active du castor <b>Prévoir l'ajout en 2023 d'une passe migratoire</b>	
	Tri. Petit Val (931/2731/9904)	* Suivi aménagement;	Réalisé (05/07/2022) (27/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau Caractérisation du cours d'eau Présence active du castor	
<b>Jelly</b>	Émissaire (2774)	*** Suivi aménagement;	Réalisé (03/06/2022) (04/07/2022)	Curage manuel de la frayère en canal, ajout de gravier au seuil du mètre 28, renforcement de l'échelle à poisson au mètre 345 Présence active du castor	
<b>Picard</b>	Émissaire (959-2778)	* Suivi aménagement MPO (2017);	Réalisé (30/08/2022)	Ajout de 6 abris pyramidales	
	Tri. Tête Rouge (1385)	* Suivi aménagement;	Réalisé (07/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau <b>Entretien partiel à prévoir en 2023</b>	
	Tri. Jelly (1372)	* Suivi aménagement MPO (2017);	Réalisé (04/07/2022)	Renforcement du seuil et remplacement des valves à l'embouchure du cours d'eau	
<b>Rougon</b>	Émissaire (2821/10435)	*** Projet aménagement FFQ (2011);	Réalisé (03/06/2022) (07/07/2022)	Aucun entretien nécessaire Présence active du castor	
	Tri. mont. 01 (1402)	* Suivi aménagement FFQ (2011);	Réalisé (03/06/2022) (07/07/2022)	Présence active du castor <b>Entretien reporté en 2023 Prévoir la réfection complète en 2023 pour la passe migratoire</b>	
<b>Val, Petit</b>	Émissaire (931/2731/9904)	*** Suivi aménagement;	Réalisé (05/07/2022) (27/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau Caractérisation du cours d'eau Présence active du castor	
<b>Tête Rouge</b>	Lac (3932)	Suivi population;	Réalisé (12/08/2022) (19/08/2022)	Pose et levée du filet-trappe Alaska	
	Émissaire (2798)	* Suivi aménagement;	Réalisé (07/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau	

\* : Accès aux frayères ; \*\* : Libre-passage du poisson ; \*\*\* : Accès aux frayères et libre-passage du poisson

<b>Secteur Perthuis</b>						
<b>Nom du lac</b>	<b>Lieu (# MFFP)</b>	<b>Objectif fixé</b>	<b>Dates de suivi</b>	<b>Interventions réalisées</b>		
<b>Batiscan, Petit</b>	Tri. Valleron (Passe migratoire) (2721)	*** Suivi aménagement MPO-FFQ-HF-EÉC (2014);	Réalisé	(02/06/2022) (05/08/2022) (15/08/2022) (01/09/2022)	Entretien de la passe migratoire (remplacement de la membrane de géotextile par du caulking alimentaire section 1 à 9 + Renforcement section 10 à 12) <b>Entretien majeur à prévoir en 2023</b>	
			Réalisé	(18/08/2022)	Ouverture de la passe migratoire	
			Réalisé	(31/10/2022)	Fermeture de la passe migratoire	
<b>Bertrand 1 &amp; 2</b>	Émissaire / Tri. Bertrand I (2836)	*** Suivi aménagement;	Réalisé	(02/06/2022)	Nettoyage su sentier d'accès	
<b>Nomade, du</b>	Émissaire (929-2737-10017)	*** Suivi aménagement;	Réalisé	(26/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau <b>Suivi à assurer en lien avec l'intervention illégale à l'exutoire du lac par un usager</b>	
<b>Perron, ruisseau</b>	Ruisseau (880-1300-2859)	*** Suivi pêche à gué;	Réalisé	(09/05/2022) (27/05/2022) (21/06/2022) (13/07/2022) (21/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau et des sentiers d'accès Présence active du castor aux sites 6 à 8	
<b>Pleuven</b>	Émissaire (2735-2736)	*** Suivi aménagement;	Réalisé	(26/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau	
	Tri. du Nomade (929-2737-10017)	*** Suivi aménagement;	Réalisé	(26/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau <b>Suivi à assurer en lien avec l'intervention illégale à l'exutoire du lac par un usager</b>	
<b>Rante</b>	Émissaire (ND)	*** Suivi aménagement HF 2011;	Réalisé	(16/06/2022)	Nettoyage du cours d'eau et renforcement de la passe migratoire <b>Réfection partielle à prévoir pour la passe-migratoire en 2023</b>	

\* : Accès aux frayères ; \*\* : Libre-passage du poisson ; \*\*\* : Accès aux frayères et libre-passage du poisson

<b>Secteur Mauvaise</b>						
<b>Nom du lac</b>	<b>Lieu (# MFFP)</b>	<b>Objectif fixé</b>	<b>Dates de suivi</b>	<b>Interventions réalisées</b>		
<b>Alexandre</b>	Tri. mont. 05 (2679)	* Suivi aménagement ZEC 2002;	Réalisé (25/05/2022)	<b>Entretien reporté en 2023</b>		
<b>Petit Alexandre</b>	Émissaire (2644)	*** Suivi aménagement MPO 2015;	Réalisé (25/05/2022)	Aucun entretien nécessaire		
	Tri. Alexandre (2654)	* Suivi aménagement MPO 2015;	Réalisé (25/05/2022) (16/08/2022) (17/08/2022)	Compensation de 10 m <sup>2</sup> de frayère (4 m <sup>2</sup> en amont et 6 m <sup>2</sup> en aval de la frayère en canal dans la branche ouest)		
<b>Épinette</b>	Émissaire (2703-10008)	*** Suivi aménagement;	Réalisé (27/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau		
	Tri. mont. 02 (2699)	* Suivi aménagement Zec/ALCOA 2007/14;	Réalisé (27/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau et nettoyage des canaux de dérivation		
<b>Hauteur</b>	Émissaire (913)	* Suivi aménagement zec 2009;	Réalisé (28/07/2022)	Nettoyage du cours d'eau		
<b>Morasse</b>	Émissaire (2829-10272)	* Suivi aménagement;	Réalisé (27/06/2022)	Nettoyage du cours d'eau		
<b>Portage, du</b>	Tri. mont. 05 (12212)	* Suivi aménagement MPO 2017;	Réalisé (25/07/2022)	<b>Entretien reporté en 2023</b>		
<b>Romuald</b>	Lac (3573)	Suivi physico-chimique & Chaulage	Réalisé (17/05/2022) (18/05/2022) (17/05/2022) (26/08/2022) (19/10/2022)	1 <sup>ère</sup> levée des mini-dot & chaulage de soutien 5 tonnes de chaux éteinte		
<b>Soixante Arpents</b>	Tri. Pt Alexandre (2640)	*** Suivi aménagement MPO 2015;	Réalisé (25/05/2022)	Aucun entretien nécessaire		

\* : Accès aux frayères ; \*\* : Libre-passage du poisson ; \*\*\* : Accès aux frayères et libre-passage du poisson

<b>Secteur Grandbois</b>						
Nom du lac	Lieu (# MFFP)		Objectif fixé	Dates de suivi		Interventions réalisées
<b>Croissy</b>	Tri. mont. 02 (2656)	***	Suivi aménagement FFQ (2013);	Réalisé	(17/06/2022)	Nettoyage du cours d'eau et curage manuel du seuil-frayère
	Tri. Fénélon (10158)	*	Suivi aménagement FFQ (2013);	Réalisé	(17/06/2022)	Nettoyage du cours d'eau et curage manuel de tous les seuils-frayères
<b>Fénélon</b>	Émissaire (10158)	*	Suivi aménagement FFQ (2013);	Réalisé	(17/06/2022)	Nettoyage du cours d'eau et curage manuel de tous les seuils-frayères
	Tri. Huard (2670-9921)	***	Suivi aménagement;	Réalisé	(01/06/2022)	Présence active du castor
<b>Grandbois</b>	Émissaire (12212)	*	Suivi aménagement FFQ (2013);	Réalisé	(16/06/2022)	Nettoyage léger du gravier
	Tri. Alba (52)	*	Suivi aménagement FFQ (2013);	Réalisé	(17/06/2022)	Nettoyage du cours d'eau et curage manuel du seuil-frayère au mètre 91

\* : Accès aux frayères ; \*\* : Libre-passage du poisson ; \*\*\* : Accès aux frayères et libre-passage du poisson

<b>Secteur Sainte-Anne</b>						
Nom du lac	Lieu (# MFFP)		Objectif fixé	Dates de suivi		Interventions réalisées
<b>Bondy</b>	Émissaire (2733)	***	Suivi aménagement;	Réalisé	(10/08/2022)	Nettoyage du cours d'eau
	Tri. des Mares (2732)	*	Suivi aménagement;	Réalisé	(10/08/2022)	Nettoyage du cours d'eau partiel Présence active du castor
	Tri. Jambon (927)	***	Suivi aménagement;	Réalisé	(10/08/2022)	Nettoyage du cours d'eau
<b>Jambon</b>	Émissaire (927)	***	Suivi aménagement;	Réalisé	(10/08/2022)	Nettoyage du cours d'eau

\* : Accès aux frayères ; \*\* : Libre-passage du poisson ; \*\*\* : Accès aux frayères et libre-passage du poisson

## **Annexe 2**

*Planification quinquennale du suivi des aménagements  
pour 2021 à 2025*

Année	Lac	Lieu	No MFFP	Spécification
2021	Aaron	Tributaire Mac Stay	217	Projet FFQ
	Batiscan, Petit	Tributaire Valleron	2721	Projet MPO-FFQ-HF
	Civens	Émissaire	2691	Suivi réfection des seuils
	Cycnos	TM01	2747	Frayère naturelle / Suivi réfection ponceau
	Delaney	Émissaire	2693	Frayère naturelle exceptionnelle
	Delaney, Petit	Émissaire	2688	Libre-passage vital
		Tributaire Saverne	2682	Projet FFQ
	Édithe	Émissaire	901	Passe-migratoire
		Tributaire Rudden	901	Projet FFQ - HF
		TM03	ND	Projet FFQ - HF
	Hauteur, de la Jelly	Émissaire	887	Frayère naturelle exceptionnelle
		Émissaire	2774	Projet MPO
	Mac Stay	Émissaire	976	Projet Zec
		Tributaire Rougon	2821	Projet FFQ
	Marécot	Émissaire	2687	Libre-passage vital
	Neiges, petit des	Émissaire	ND	Projet HF
		Tributaire Gouts	2711	Projet HF
	Perron	Ruisseau	1300-2859	Valorisation pêche à gué
	Récapet	Émissaire	2649	Projet FFQ
		TM01	ND	Projet FFQ
Rougon	Émissaire	2821	Projet FFQ	
	Émissaire	2821	Passe-migratoire	
	TM01	1402	Projet FFQ	
Sarotte	Tributaire Récapet	888	Projet FFQ	
	TM02	ND	Projet Zec	
Saverne	TM02	2674	Projet Zec	

Année	Lac	Lieu	No MFFP	Spécification
2022	Alexandre	Émissaire	2668-2669	Projet CEHQ
		TM05	2679	Projet Zec
	Alexandre, Petit	Tributaire Alexandre	2654	Projet MPO
	Batiscan, Petit	Tributaire Valleron	2721	Projet MPO-FFQ-HF
	Bondy	Tributaire Étang des mares	2732	Très bonne frayère naturelle
	Croissy	Tributaire Fénélon	10158	Projet FFQ
		TM03	2656	Projet FFQ
	Épinette	TM02	2699	Projet Zec - Alcoa
	Fénélon	Émissaire	898	Échelle à poisson
	Gouat	Tributaire Pt Val	2730	Frayère naturelle exceptionnelle
	Grandbois	Émissaire	2636	Projet FFQ
		Tributaire Alba	52	Projet FFQ
		Tributaire Monchel	892	Projet FFQ
	Morasse	Émissaire	2829	Très bonne frayère naturelle
	Nomade, du	Émissaire	929	Très bonne frayère naturelle
		Tributaire Tête Rouge	2794-1385	Projet Zec
	Picard	Tributaire Jelly	ND	Projet MPO
		Émissaire	ND	Projet MPO
		Émissaire	2735	Libre-passage vital
	Pleuven	Tributaire du Nomade	2734	Très bonne frayère naturelle
Tributaire Petit Alexandre		2640	Projet MPO	
Tête Rouge	Émissaire	3932	Projet Zec	
Val, Petit	Émissaire	2730	Frayère naturelle exceptionnelle	

Année	Lac	Lieu	No MFFP	Spécification
2023	Batiscan, Petit	Tributaire Valleron	2721	Projet MPO-FFQ-HF
	Bienville	Émissaire	2719	Projet Zec
	Civens	Émissaire	ND	Échelle à poisson
	Delaney	Émissaire	2693	Frayère naturelle exceptionnelle
	Delaney, Petit	Émissaire	2688	Libre-passage vital
	Édithe	Émissaire	901	Passe-migratoire
		Tributaire Rudden	901	Projet FFQ - HF
		TM03	ND	Projet FFQ - HF
	Hauteur, de la	Émissaire	887	Frayère naturelle exceptionnelle
	Îles, des	Émissaire	2655	Projet FFQ
		Tributaire Masson	2666	Projet FFQ
	Marécot	Émissaire	2687	Libre-passage vital
	Marguerite	Tributaire Philo	2815	Projet zec
	Nosny	Émissaire	944-945	Passe-migratoire
	Perron	Ruisseau	1300-2859	Valorisation pêche à gué
	Philo	Émissaire	2815	Projet Zec
		Tributaire Talleva	219	Projet FFQ
		Tributaire Oze	1396	Projet FFQ
	Portage, du	Tributaire Des Îles	12211	Projet MPO
		TM05	12212	Projet MPO
Lac		ND	Projet MPO	
Rante	Émissaire	ND	Projet HF	
Talarde Sud	TM02	2694	Projet FFQ	
Talleva	Émissaire	219	Projet FFQ	
Waben	Émissaire	2799	Passe-migratoire	

Année	Lac	Lieu	No MFFP	Spécification
2024	Alex	Tributaire à Pierre	9905	Projet HF
	Batiscan, Petit	Tributaire Valleron	2721	Projet MPO-FFQ-HF
		Tributaire Pt des Neiges	2708	Projet MPO-FFQ-HF
		Tributaire Caribou	910	Projet MPO-FFQ-HF
		Tributaire Égry	925	Projet MPO-FFQ-HF
		TM07	2698	Projet MPO-FFQ-HF
	Bondy	Tributaire Étang des mares	2732	Très bonne frayère naturelle
	Cinq cents	Émissaire	934	Projet HF
	Clavier	Bande riveraine	ND	Projet FFQ
	Clavier, Petit	Bande riveraine	ND	Projet FFQ
	Club, du	Tributaire Foch	2775	Projet Zec
	Foch	Émissaire	958	Projet Zec
	Gouat	Tributaire Pt Val	2730	Frayère naturelle exceptionnelle
	Lozon	Émissaire	932	Projet Zec
	Morasse	Émissaire	2829	Très bonne frayère naturelle
	Neiges, petit des	Émissaire	ND	Projet HF
		Tributaire Gouts	2711	Projet HF
	Nomade, du	Émissaire	929	Très bonne frayère naturelle
	Pierre, à	Émissaire	ND	Projet HF
		Tributaire Cinq Cents	934	Projet HF
	Pleuven	Émissaire	2735	Libre-passage vital
		Tributaire du Nomade	2734	Très bonne frayère naturelle
	St-Laurent - km 19	Ruisseau	ND	Projet MPO
Val, Petit	Émissaire	2730	Frayère naturelle exceptionnelle	

Année	Lac	Lieu	No MFFP	Spécification
2 0 2 5	Aaron	Tributaire Ressan	222-6259	Projet FFQ
		Tributaire. Palentin	227	Projet FFQ
		TM04	234	Projet FFQ
	Batiscan, Petit	Tributaire Valleron	2721	Projet MPO-FFQ-HF
	Civens	Émissaire	ND	Échelle à poisson
	Delaney	Émissaire	2693	Frayère naturelle exceptionnelle
	Delaney, Petit	Émissaire	2688	Libre-passage vital
	Édithe	Émissaire	901	Passe-migratoire
		Tributaire Rudden	901	Projet FFQ - HF
		TM03	ND	Projet FFQ - HF
	Hauteur, de la	Émissaire	887	Frayère naturelle exceptionnelle
	Jumeau	Émissaire	2678-1316	Projet Zec
	Marécot	Émissaire	2687	Libre-passage vital
	Masson	Émissaire	2666	Projet FFQ
	Pas de Poisson	Émissaire	1383	Projet CEHQ
	Perron	Ruisseau	1300-2859	Valorisation pêche à gué
	Sauvage, du	TM02	ND	Projet MPO
		TM03	ND	Projet MPO
		Tributaire Bussière	2863	Projet MPO
		Tributaire Martin	878	Projet MPO
Sirois	Tributaire Sec	2616	Projet FFQ	
Soixante	Tributaire Jumeau	1316	Projet Zec	



## **Annexe 3**

*Photos des entretiens et activités réalisés en 2022*



Figure 2. Entretien réalisé au lac Petit Alexandre dans le tributaire en provenance du lac Alexandre (mètres 6 à 11, vue de l'aval)



Figure 3. Entretien réalisé au lac Petit Alexandre dans le tributaire en provenance du lac Alexandre (6 mètres en aval du mètre 0, vue de l'aval)



Figure 4. Abri en construction à l'émissaire du lac Picard



Figure 5. Abris aménagés (6) à l'émissaire du lac Picard



Figure 6. Jeune de la relève au site de tir .22 avec les responsables du kiosque



Figure 7. Jeunes de la relève et au site du patronage de tirs avec un technicien de la faune





Figure 8. Jeune de la relève avec sa récolte après l'initiation à la chasse au faisane en vol



Figure 9. Jeune de la relève avec sa récolte lors de son initiation à la chasse en sentier



Figure 10. Accueil des initiées et mentores au site du samedi



Figure 11. Mentore et initiée lors de la séance du patronage de tir



Figure 12. Mentore et initiée lors de la séance de chasse en sentier aménagé



Figure 13. Résultat de chasse pour deux initiées à la fin de l'activité



Figure 14. Participants et participantes à la 9<sup>e</sup> édition de Place à la relève

## Initiées et mentores 2022



Figure 15. Participantes à la 6<sup>e</sup> édition de Chasse au féminin

## **Annexe 4**

*Suivi 2022 des activités réalisées  
sous la délivrance d'un permis scientifique*





**Permis gestion de la faune**

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Lot
2022	05	16	019	03	G	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2022	05	06	AJ	2022	09	15

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire
Monsieur Olivier Juras, responsable de la gestion de la faune Association sportive Batiscan-Nelson Inc. / Zec Batiscan-Nelson 86, rue St-Jacques Saint-Raymond (Québec) G3L 3Y1 Téléphone : 418 337-4545 Courriel : fauneweb@nsst魁bec.com	

2	Personnes supervisées par le titulaire		
Nom	Statut ou qualification	Numéro de téléphone	
Hugo Tranchemontagne	Technicien de la faune	418 337-4545	
Joanie Fradette	Assistante à la protection de la faune	418 337-4545	
Mathieu Plamondon	Assistent à la protection de la faune	418 337-4545	
Lee-Ann Paradis	Aide-technicienne de la faune	418 337-4545	

3	Autorisation
Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du Règlement de pêche du Québec, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2, à capturer, à transporter et à relocaliser des poissons afin de soutenir des populations d'ombles de fontaine et ce, aux conditions suivantes :	

4	Spécimens		
Espèce	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)	
Ombre de fontaine (Salvelinus fontinalis)	2500	Indéterminés	

5	Modes de capture des animaux			
Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications	
Filet-trappe	Alaska	2	Ailes de 25', cerceaux de 30", maille de 1/2" avec leader de 100"	
Cage artisanale	Artisanale	1	Boite 24" X 36" X 30" en vesor 1/2", ailes en grillage galvanisé	

6	Localisation des lieux de capture			
Territoire visé : Zec Batiscan-Nelson				
Plan d'eau de capture	(coordonnées géographiques)	Plan d'eau de relocalisation	(coordonnées géographiques)	
Aval Lac Éditha (CMP)	N47°02'43.5" W72°01'40.0"	Amont Lac Éditha (CMP)		
Lac Hélène	N47°05'16.0" W72°01'09.0"	Lac Caribou	N47°05'08.0" W71°58'58.0"	

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
Le permis autorise la capture et l'identification des espèces au lac Hélène qui pourront être transportés par embarcation jusqu'au débarcadère à l'émissaire du lac Hélène où une cage de rétention permettra de faire le tri entre l'ombre de fontaine et l'omble chevalier. Les ombles de fontaine doivent par la suite être transportés dans un bac oxygéné conçu pour les ensemencements jusqu'au lac à ensemercer. Les autres espèces doivent être remises en liberté directement au site de capture. Au lac Éditha, les poissons sont capturés en aval de l'OMP avant d'être relâchés plus en amont. Les ombles de fontaine doivent être transportés dans un bac avec couvert. La cage artisanale doit être visitée au moins deux fois par semaine. Les spécimens morts accidentellement doivent être enterrés sur place en dehors de la rive ou déposés dans un site de déposition autorisée.	

8	Autres conditions à respecter
Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire. Le titulaire du permis et les personnes visées à la section 2 doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci), lorsqu'ils exercent les activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande. Un rapport des activités doit être transmis, en utilisant le fichier Excel joint au présent permis, avant le 31 janvier 2023 par courriel à : <p style="text-align: center;"><a href="mailto:capitale-chaudiere_faune@mffp.gouv.qc.ca">capitale-chaudiere_faune@mffp.gouv.qc.ca</a></p> ou par la poste : Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 8400, avenue Sous-le-Vent, Lévis (Québec) G6X 3S9 Ce rapport doit inclure une carte localisant les lieux de capture (latitude, longitude) et un chiffrier électronique comportant : - Le nombre de spécimens capturés, la date de chacune des captures et par site d'intervention; - Le nombre de spécimens remis à l'eau par lieu de capture et par site d'intervention; - Le nombre de spécimens morts et leur lieu de déposition. Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.	

9 Fonctionnaire autorisé		
Directeur régional	<i>Martin Arvisais</i>	Date de délivrance
Martin Arvisais	Signature	Année / mois / jour
Téléphone : 418 627-8660, poste 705751	Courriel : martin.arvisais@mfp.gouv.qc.ca	2022-05-24

*Martin Arvisais*  
 \_\_\_\_\_  
 Signature du titulaire



**Permis gestion de la faune**

Attendez au permis portant le numéro :

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° seq.	Région	Type	Lot
2022	05	16	019	03	G	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2022	06	18	AJ	2022	09	15

1	Titulaire
	Monsieur Olivier Jutras, responsable de la gestion de la faune Association sportive Batiscan-Nelson inc. / Zec Batiscan-Nelson 88, rue St-Jacques Saint-Raymond (Québec) G3L 3Y1 Téléphone : 418 337-4545 Courriel : faunazecto@rspeaurec.com

2	Personnes supervisées par le titulaire		
Nom	Statut ou qualification	Numéro de téléphone	
Hugo Tranchemontagne	Technicien de la faune	418 337-4545	
Joanie Fradette	Assistante à la protection de la faune	418 337-4545	
Mathieu Plamondon	Assistant à la protection de la faune	418 337-4545	
Lee-Ann Paradis	Aide-technicienne de la faune	418 337-4545	

3	Autorisation
	Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du Règlement de pêche du Québec, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2, à capturer, à transporter et à rélocaliser des poissons afin de soutenir des populations d'ombles de fontaine et ce, aux conditions suivantes :

4	Spécimens		
Espèce	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)	
Ombre de fontaine ( <i>Salvelinus fontinalis</i> )	Illimité (dont un maximum de 2500 au lac Hélène)	Indéterminées	

5	Modes de capture des animaux			
Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications	
Filet-trappe	Alaska	2	Ailes de 25", cerceaux de 30", maille de 1/2" avec leader de 100"	
Cage artisanale	Artisanale	1	Boite 24" X 36" X 30" en vesse 1/2", ailes en grillage galvanisé	

6	Localisation des lieux de capture			
Territoire visé : Zec Batiscan-Nelson				
Plan d'eau de capture	(coordonnées géographiques)	Plan d'eau de rélocalisation	(coordonnées géographiques)	
Avant Lac Édith (OMP)	N47°02'43.5" W72°01'40.0"	Amont Lac Édith (OMP)		
Lac Hélène	N47°05'16.0" W72°01'09.0"	Lac Caribou	N47°05'08.0" W71°58'56.0"	

9	Fonctionnaire autorisé		
Directeur régional		Date de délivrance	
Martin Arvais	Signature	Année / mois / jour	
Téléphone : 418 527-8650, poste 705751	Courriel : martin.arvais@mrfp.gouv.qc.ca	2022-06-17	

Signature du titulaire



# Localisation 2022 des engins de capture Volet relocalisation

## LÉGENDE

### Type

Filet trappe Alaska 2021

Zec Batiscan-Neilson

Courbe de niveau topographique

### Réseau Hydrographique

Lac

Cours d'eau permanent

Cours d'eau intermittent

### Chemins Principaux

Route pavée

Chemin forestier principal

Chemin forestier secondaire

Chemin forestier non-carrossable

Sentier (portage et/ou VTT)

Borne kilométrique

## Échelle de la carte

1:25 000

0 250 500 750  
Mètres

**ZEC**  
**Batiscan-Neilson**

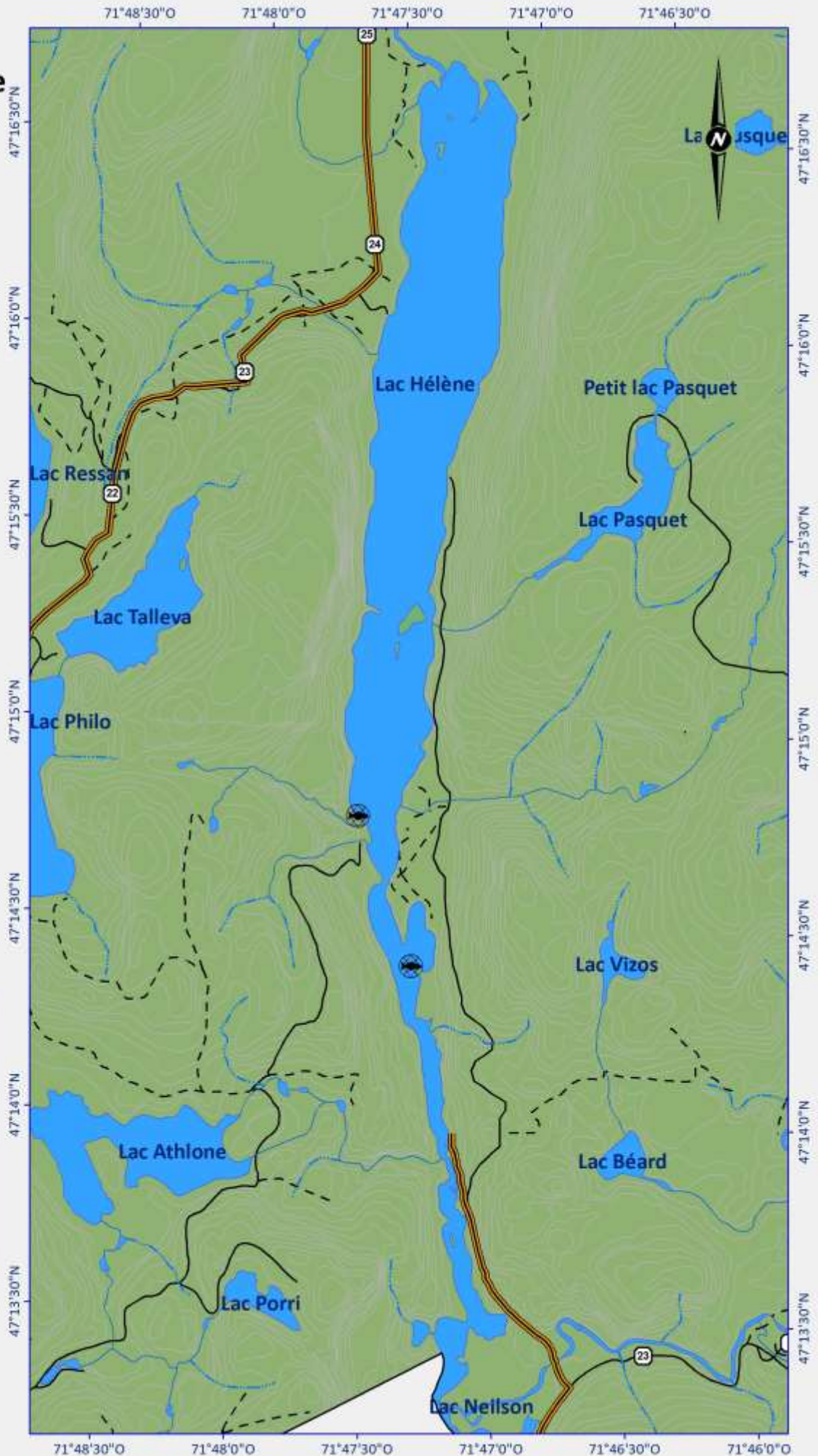


### Renseignements

Agence des forêts de la province de Québec  
Bureau de l'écologie  
1100, rue de la Forêt  
Québec, QC G1N 2K1  
Téléphone : 418 643-6242  
Site Internet : www.mnf.gouv.qc.ca  
Courriel : zec.batiscan@mf.gouv.qc.ca

© 2022, tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la ZEC Batiscan-Neilson est formellement interdite.

Projet de loi 100  
2022



Lieu de capture		Lac Héline										
Type d'engin		Filet-trappe Alaska - site sud										
Localisation G.P.S (DDMMSS)		Lat: N	47 °	14 '	23,3 ''							
	Long: O	71 °	47 '	21,7 ''								
Date (jj/mm/aa)	Engins de capture	Objectif	Heure de levée (h)	Effort de pêche (h)	Température (°C)	Présence SAFO					Présence SAAL	Commentaire
						Nombre	Mortalité	Poids total (kg)	L Min (mm)	L Max (mm)		
15-juin-22	Filet trappe alaska	Ensemencement type dépôt-retrait	10 h 28	NA	15,5	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Pose du filet-trappe Alaska
22-juin-22	Filet trappe alaska	Ensemencement type dépôt-retrait	11 h 15	168 h 47	13,3	948	2	NA	95	235	1	948 relocalisées au lac Caribou & aucune donnée de poids disponible
28-juin-22	Filet trappe alaska	Ensemencement type dépôt-retrait	9 h 53	142 h 38	17,2	715	0	14,01	90	195	0	157 relocalisées au lac Caribou / La balance des spécimens de la station a été relâchée au lac Héline / Retrait de l'engin
<b>Total heure effort capture</b>				<b>311 h 25</b>		<b>1663</b>	<b>2</b>	<b>32,63</b>	<b>90</b>	<b>235</b>	<b>1</b>	masse moyenne des invidus = 19,6 g. / masse totale reportée à la station = 32,63 kg
						<b>TOTAL</b>			<b>1665</b>			

Lieu de capture		Lac Héline										
Type d'engin		Filet-trappe Alaska - site TM02										
Localisation G.P.S (DDMMSS)		Lat: N	47 °	14 '	45,9 ''							
	Long: O	71 °	47 '	34,8 ''								
Date (jj/mm/aa)	Engins de capture	Objectif	Heure de levée (h)	Effort de pêche (h)	Température (°C)	Présence SAFO					Présence SAAL	Commentaire
						Nombre	Mortalité	Poids total (kg)	L Min (mm)	L Max (mm)		
15-juin-22	Filet trappe alaska	Ensemencement type dépôt-retrait	9 h 18	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	Pose du filet-trappe Alaska
22-juin-22	Filet trappe alaska	Ensemencement type dépôt-retrait	10 h 00	168 h 42	13,2	1395	2	NA	100	250	15	1395 relocalisées au lac Caribou & aucune donnée de poids disponible
28-juin-22	Filet trappe alaska	Ensemencement type dépôt-retrait	10 h 55	144 h 55	17,9	815	7	9,86	90	200	4	L'entièrement des spécimens de la station a été relâchée au lac Héline / Retrait de l'engin
<b>Total heure effort capture</b>				<b>313 h 37</b>		<b>2210</b>	<b>9</b>	<b>26,63</b>	<b>90</b>	<b>250</b>	<b>19</b>	masse moyenne des invidus = 12 g. / masse totale reportée à la station = 26,63 kg
						<b>TOTAL</b>		<b>2238</b>				

Données statistiques globales			
Nombre totale de l'effort de pêche :	<b>615 h 02</b>	Nombre total de capture SAFO :	<b>3884</b>
Poids moyen calculé pour l'ensemble des captures:	<b>15,26 g</b>	Nombre total de capture SAAL :	<b>20</b>
Poids total calculé pour l'ensemble des captures:	<b>59,26 kg</b>	Nombre total de mortalité observée :	<b>11</b>
Longueur maximale observée	<b>235 mm</b>	Nombre total de SAFO relocalisé :	<b>2500</b>
Longueur minimale observée	<b>90 mm</b>	Nombre total de SAFO remis à l'eau :	<b>1373</b>



# Localisation des engins de capture à l'émissaire au lac Édithé

Août 2022







Rapport d'intervention - Fiche d'inventaire biologique

Identification du lieu de capture

Nom du plan d'eau : Lac Édithé Effectué par : Hugo Tranchemontagne  
 Secteur de pêche : Perchins Olivier Jutras  
 Identification MRNF : 3583 Lee-Ann Paradis  
 Nombre d'engins installé : 2 Date (JJ/MM/AAAA) : du 2 au 18 août 2022

Numéro de l'engin	Engin # 1		Engin # 1		Engin # 1	
Lieu de capture	Lac Édithé - Émissaire (Aval de l'OMP)		Lac Édithé - Émissaire (Aval de l'OMP)		Lac Édithé - Émissaire (Aval de l'OMP)	
Type d'engin	CA		CA		CA	
Localisation G.P.S	Lat N	47° 02' 42,9"	47° 02' 42,9"	47° 02' 42,9"	47° 02' 42,9"	47° 02' 42,9"
	Long O	072° 01' 40,8"	072° 01' 40,8"	072° 01' 40,8"	072° 01' 40,8"	072° 01' 40,8"
Profondeur approximative du site	< 1 m		< 1 m		< 1 m	
Heure et date (J-M-A) de pose	11 H 00	02/08/2022	8 H 24	04/08/2022	10 H 30	08/08/2022
Heure et date (J-M-A) de retrait	8 H 24	04/08/2022	10 H 30	08/08/2022	10 H 10	12/08/2022
Effort de pêche (heure-pêche)	45 H 24		98 H 06		95 H 40	
Espèce visé et quantité capturée	SAFO	nbr: 1	SAFO	nbr: 1	SAFO	nbr: 0
Autre espèce et quantité capturée	---	nbr: ---	---	nbr: ---	---	nbr: ---
Numéro de l'engin	Engin # 1		Engin # 1			
Lieu de capture	Lac Édithé - Émissaire (Aval de l'OMP)		Lac Édithé - Émissaire (Aval de l'OMP)			
Type d'engin	CA		CA			
Localisation G.P.S	Lat N	47° 02' 42,9"	47° 02' 42,9"	47° 02' 42,9"		
	Long O	072° 01' 40,8"	072° 01' 40,8"	072° 01' 40,8"		
Profondeur approximative du site	< 1 m		< 1 m			
Heure et date (J-M-A) de pose	10 H 10	12/08/2022	8 H 45	15/08/2022		
Heure et date (J-M-A) de retrait	8 H 45	15/08/2022	8 H 15	18/08/2022		
Effort de pêche (heure-pêche)	70 H 35		71 H 30			
Espèce visé et quantité capturée	SAFO	nbr: 0	SAFO	nbr: 1		
Autre espèce et quantité capturée	---	nbr: ---	---	nbr: ---		

Type d'engin: B : Boule; FM : File maillet; FMC ? : File maillet à cygne-longue ?; psh: FME : File maillet expérimental; FTA : File trappe Alaska; FTC-10 : File trappe à caplin 10; FTC-7 : File trappe à caplin 7; A : Saun; V : Verveux; VC : Verveux à cygne.

Commentaires

Les 3 fretins capturés ont été relâchés en amont de l'OMP. Effort de pêche total de 381 h 15 (16 jrs-p)

# permis SEG : 2022-05-16-019-03-G-P



**Permis gestion de la faune**

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2022	04	21	020	03	G	P

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2022	06	01	AL	2022	06	31

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire
Monsieur Olivier Jutras, responsable de la gestion de la faune Association sportive Balscan-Nelson inc. / Zec Balscan-Nelson 96, rue Saint-Jacques Saint-Raymond (Québec) G3L 3Y1  Téléphone : 418 337-4545  Courriel : <a href="mailto:faunezecbn@sepequebec.com">faunezecbn@sepequebec.com</a>	

2	Personne(s) supervisée(s) par le titulaire		
	Nom	Statut ou qualification	Téléphone
	Hugo Tranchesiottagne	Technicien de la faune	418 337-4545
	Joanie Fradette	Assistante à la protection de la faune	418 337-4545
	Lee-Ann Paradis	Aide-technicienne de la faune	418 337-4545

3	Autorisation
Le présent permis autorise, en vertu de l'article 19 du Règlement de pêche du Québec, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2 à capturer, identifier, mesurer et peser des poissons afin de valider l'état de la population du lac Tête Rouge après 5 ans de fermeture, et ce, aux conditions suivantes :	

4	Localisation des lieux de capture	
Territoires visés :		
Zec Balscan-Nelson		
Plans d'eau :	Coordonnées géographiques :	
Tête Rouge	47°52'54.3" / 71°51'43.5"	

5	Spécimens		
	Espèces visées	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
	Toutes les espèces de poissons	aucune	n/a

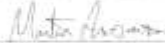
6	Modes de capture des / animaux / poissons			
	Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
	Filet traqué	Alaska	1	Ailes de 25', cerceaux de 30', maille de 3/4" leader 100"

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
Le permis autorise la capture, l'identification et la prise de mesures des spécimens qui seront ramis en liberté à l'endroit même de leur capture. Les spécimens jugés morts ou non viables doivent être enfouis ou transportés dans un lieu de dépôt autorisé.	

8	Autres conditions à respecter
Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire. Le titulaire et ses aides doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci) lorsqu'ils exercent des activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande. Chaque engin de capture doit être identifié de façon lisible au nom du titulaire ou porter le numéro du présent permis. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de retirer l'engin de l'eau. En cas de capture d'une espèce dont l'identification est incertaine et qui pourrait faire partie du groupe des carpes asiatiques, COMMUNIQUEZ SUR LE CHAMPS AVEC LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, par téléphone : 1 877-346-6763 ou avec Andréanne Masson, biologiste au MFFP à <a href="mailto:andreanne.masson@mffp.gouv.qc.ca">andreanne.masson@mffp.gouv.qc.ca</a> , afin de connaître les directives à suivre. Aucune remise en liberté n'est autorisée pour les espèces exotiques envahissantes capturées. Les espèces exotiques envahissantes capturées accidentellement doivent être sacrifiées. Les spécimens capturés ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement écrit du Ministère.  Tous les objets qui entrent en contact avec l'eau (véhicules, remorques, embarcations, engins de pêche, équipement d'échantillonnage, boîtes ou vêtements) peuvent devenir un vecteur de propagation d'espèces exotiques envahissantes ou de maladies. Ces objets doivent être nettoyés/stérilisés (eau bouillante, vapeur d'eau chaude, congélation, etc.) ou secs depuis au moins 5 jours. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au guide des bonnes pratiques : <a href="#">Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (MFFP, QC, CA)</a> .  Un rapport des activités autorisées en vertu de ce permis doit être transmis au Ministère avant le 31 janvier 2023 en utilisant le fichier Excel fourni en annexe, lequel doit être adressé à l'attention de : <a href="mailto:capitale-chaudiere.faune@mffp.gouv.qc.ca">capitale-chaudiere.faune@mffp.gouv.qc.ca</a>	

ou par la poste :  
 Direction de la gestion de la faune  
 de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches  
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 8400, avenue Sous-le-Vert, Lévis (Québec) G6X 3S9

Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

9 Fonctionnaire autorisé		Date de délivrance
Directeur de la gestion de la faune		
Martin Arvisais	Signature	Année / mois / jour
Téléphone : 418 627-6690, poste 705751	Courriel : martin.arvisais@mffp.gouv.qc.ca	2022-06-08

  
 Signature du titulaire



# Localisation des engins de capture au lac Tête Rouge Août 2022

Lac Picard  
(1 Km)

N

**zec**  
Batiscan-  
Neilson

## BATHYMÉTRIE - Profondeur -

-  0 à 1 mètre
-  1 à 5 mètres
-  5 à 10 mètres
-  10 mètres et plus
-  Prof. max. (m)

## LÉGENDE

-  Filet trappe Alaska
-  Aire de mise à l'eau
-  Isobathe en mètre
-  Chemin d'accès
-  Sentier
- Réseau Hydrographique**
-  Lac
-  Récif
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Sens de l'écoulement
-  Vestige de barrage à castor

## Espèce(s) présente(s)



**Omble de fontaine**  
(*Salvelinus fontinalis*)

### NOTE DE L'ÉDITEUR

L'Association sportive Batiscan-Neilson, inscrite à 50, Raymond dans la région de Portneuf, gestionnaire désigné de la Zec Batiscan-Neilson ne se tient en aucun cas responsable des blessures ou accidents causés ou pouvant résulter de l'utilisation de la carte ou par la différence entre le dessin de l'isobath, les profondeurs d'eau indiquées, les parcours illustrés et la réalité.

La présente carte fut reproduite à partir des relevés bathymétriques réalisés en 2013 par l'équipe de l'aménagement de la faune de la zec Batiscan-Neilson.

0 50 100 150

Mètres





## Rapport d'intervention - Fiche d'inventaire biologique

### Identification du lieu de capture

Nom du plan d'eau :	Lac Tête Rouge	Effectué par :	Joanie Fradette
Secteur de pêche:	Saguenay		Olivier Jutras
Identification MRNF	3932		Lee-Ann Paradis
Nombre d'engins installé	1	Date (JJ/MM/AAAA):	12 et 19 août 2022

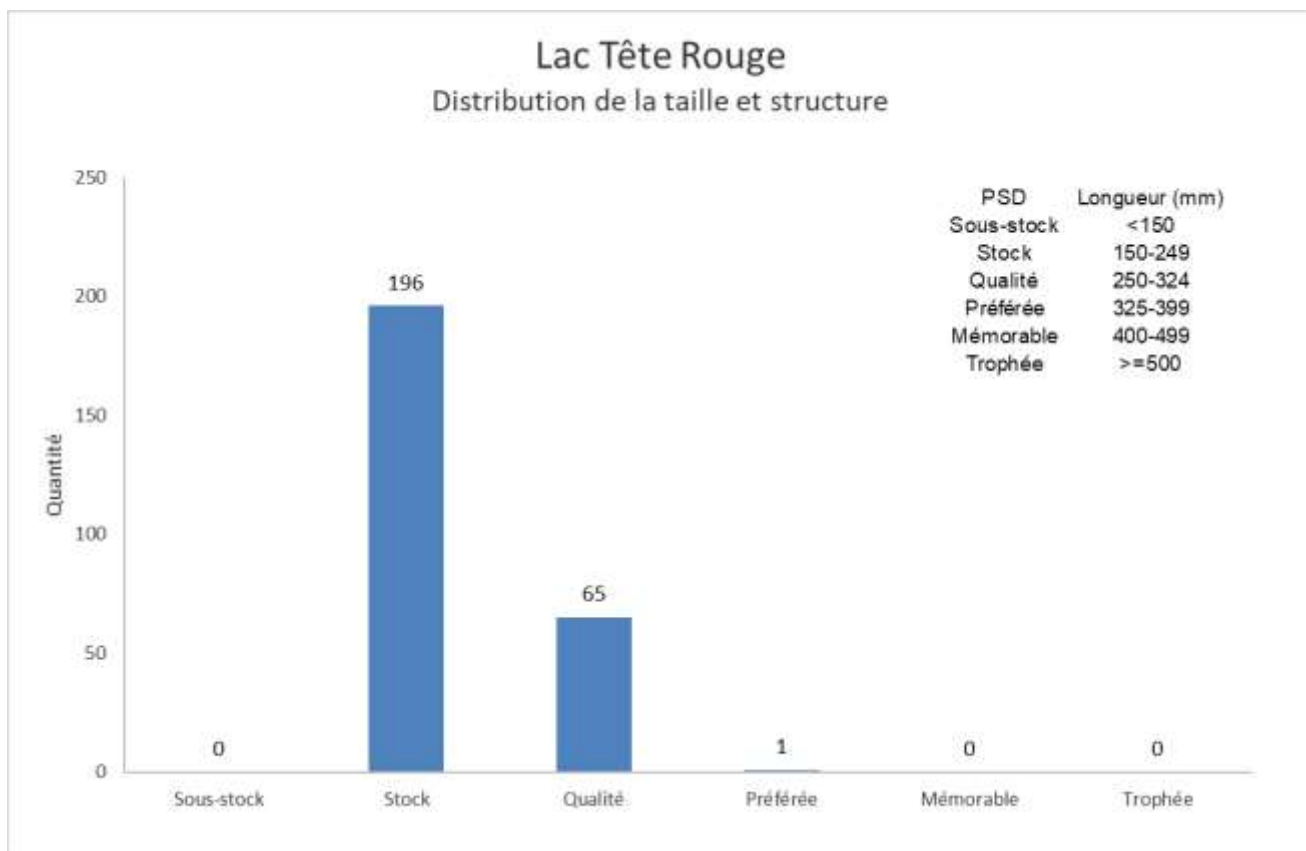
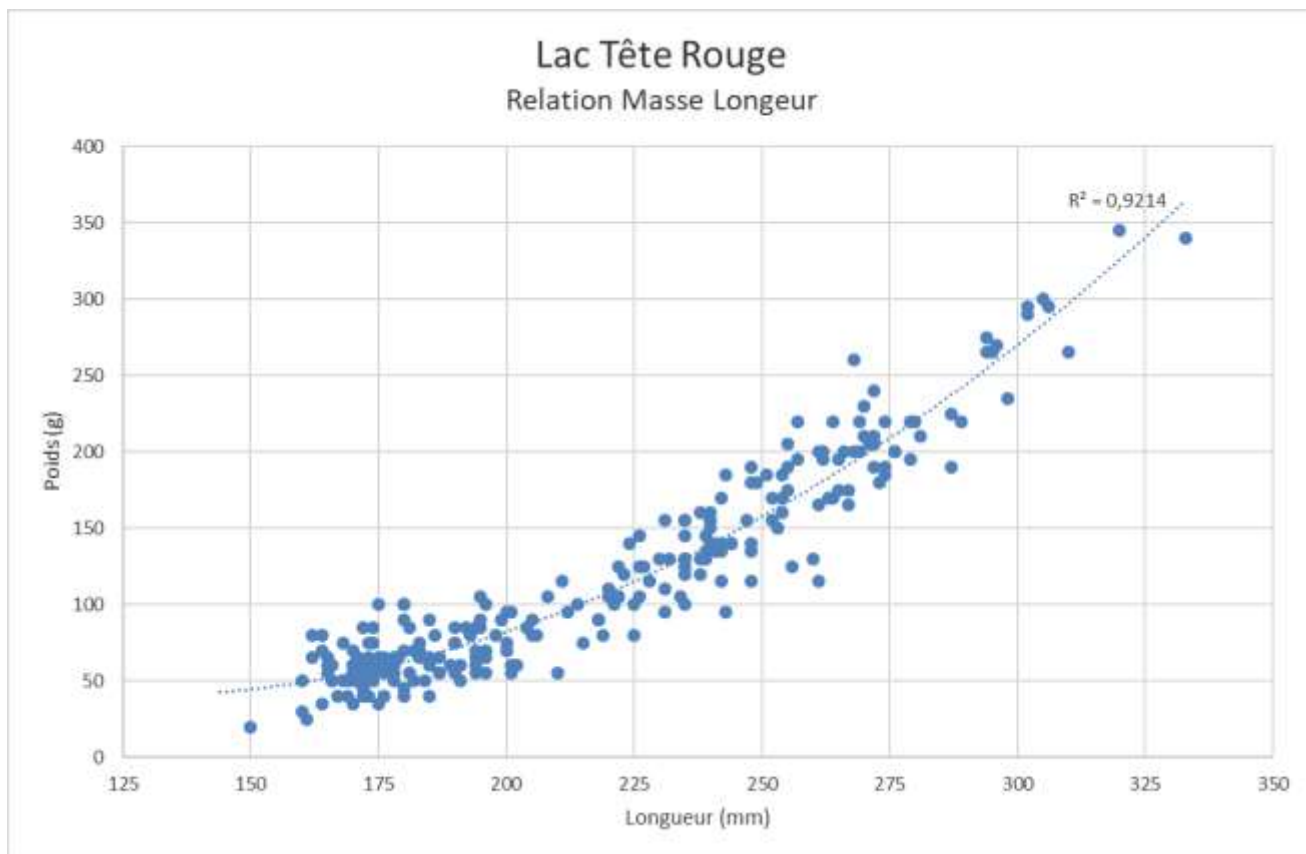
Numéro de l'engin		Engin # 1	
Lieu de capture		Lac Tête Rouge / Baie Sud	
Type d'engin		FTA	
Localisation G.P.S		Latitude N	
		47 °	12 ' 52,6 "
		Longitude O	
		71 °	51 ' 44,7 "
Profondeur début du filet	< 1 m	Profondeur fin du filet	10,3
Heure et date (J-M-A) de pose		10 H 50	12-août-22
Heure et date (J-M-A) de levée/retrait		10 H 15	19-août-22
Effort de pêche (heure-pêche)		167 H 15	
PH lors de la levée/retrait	5,66 / ND	T° lors de la levée/retrait	19,7 °C / 19,8 °C
Espèce visé et quantité capturée		SAFO	nbr: 264

Type d'engin: B : Bourolle; CA : Cage artisanale; FM : Filet maillant; FMC-? : Filet maillant à cyprin-longueur ? pieds; FME : Filet maillant expérimental; FTA : Filet trappe Alaska; FTC-10 : Filet trappe à caplan 10'; FTC-7 : Filet trappe à caplan 7'; S : Seine; V : Verveux; VC : Verveux à cyprin.

ID	Longueur (mm)	Poids (g)	ID	Longueur (mm)	Poids (g)	ID	Longueur (mm)	Poids (g)	ID	Longueur (mm)	Poids (g)	ID	Longueur (mm)	Poids (g)
1	260	130	61	219	80	121	155	ND	181	185	40	241	183	75
2	310	265	62	196	65	122	241	140	182	265	175	242	179	65
3	235	130	63	257	195	123	150	20	183	267	165	243	175	100
4	240	155	64	176	60	124	240	140	184	173	75	244	144	ND
5	243	185	65	196	100	125	174	60	185	242	135	245	201	60
6	239	130	66	183	65	126	249	180	186	268	260	246	178	65
7	235	100	67	298	235	127	170	60	187	247	155	247	302	290
8	220	105	68	257	220	128	176	60	188	166	50	248	181	85
9	170	55	69	235	155	129	180	40	189	294	265	249	221	ND
10	180	90	70	175	35	130	280	220	190	234	105	250	253	150
11	182	50	71	170	35	131	176	60	191	271	205	251	279	220
12	231	110	72	274	220	132	178	60	192	194	60	252	279	195
13	269	200	73	264	170	133	176	60	193	162	65	253	256	125
14	194	55	74	210	55	134	165	60	194	248	180	254	224	140
15	225	100	75	191	50	135	169	40	195	176	55	255	251	185
16	248	115	76	254	160	136	189	60	196	222	125	256	160	50
17	176	65	77	187	65	137	289	220	197	230	130	257	231	155
18	198	80	78	254	185	138	191	60	198	200	70	258	252	155
19	222	105	79	190	55	139	171	50	199	262	200	259	222	105
20	171	50	80	170	ND	140	185	65	200	254	170	260	218	90
21	173	65	81	269	ND	141	190	75	201	262	195	261	244	140
22	181	55	82	273	180	142	192	85	202	235	145	262	178	55
23	193	80	83	200	95	143	190	85	203	218	90	263	172	55
24	255	175	84	170	50	144	174	55	204	287	225	264	199	90
25	243	95	85	165	65	145	227	125	205	214	100			
26	272	210	86	170	55	146	205	80	206	242	170			
27	287	190	87	195	90	147	295	265	207	186	80			
28	275	ND	88	231	95	148	270	230	208	261	200			
29	164	80	89	175	65	149	180	100	209	169	50			
30	223	120	90	255	190	150	195	105	210	170	70			
31	239	145	91	240	155	151	252	170	211	172	45			
32	170	60	92	242	115	152	261	165	212	180	45			
33	178	50	93	172	60	153	265	195	213	184	50			
34	172	60	94	320	345	154	185	60	214	174	85			
35	244	140	95	238	130	155	174	50	215	263	170			
36	306	295	96	174	ND	156	272	205	216	173	50			
37	190	75	97	194	70	157	185	90	217	171	65			
38	196	70	98	228	115	158	183	70	218	171	65			
39	162	80	99	241	135	159	274	190	219	305	300			
40	180	100	100	235	155	160	261	115	220	248	190			
41	208	105	101	272	190	161	220	110	221	201	95			
42	296	270	102	164	70	162	235	125	222	171	55			
43	248	135	103	235	120	163	162	ND	223	166	50			
44	221	100	104	168	75	164	266	200	224	226	145			
45	195	85	105	232	130	165	240	150	225	172	85			
46	226	125	106	276	200	166	264	220	226	226	105			
47	174	75	107	205	90	167	180	70	227	267	175			
48	187	55	108	168	50	168	302	295	228	281	210			
49	238	120	109	225	80	169	171	50	229	211	115			
50	294	275	110	215	75	170	172	55	230	272	205			
51	269	220	111	244	140	171	194	65	231	248	140			
52	176	40	112	170	55	172	196	55	232	239	135			
53	172	40	113	165	55	173	194	85	233	182	70			
54	202	60	114	270	210	174	240	155	234	264	ND			
55	276	200	115	166	60	175	268	200	235	235	130			
56	173	40	116	170	60	176	240	160	236	200	75			
57	201	55	117	206	80	177	187	55	237	161	25			
58	187	55	118	167	40	178	333	340	238	160	30			
59	255	205	119	242	140	179	274	185	239	238	160			
60	212	95	120	272	240	180	164	35	240	204	85			

ND : Plusieurs spécimens ont été relâchés plus rapidement en raison de problématiques associées sporadiquement à la balance et pour éviter un stress supplémentaire chez ledit spécimen







**Permis de gestion de la faune**

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Lot
2022	03	22	175	03	G	F

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2022	06	15	AU	2022	09	15

1	Titulaire
Monsieur Olivier Jutras (no. certificat : 37871161) Association sportive Batscan-Nelson inc. / Zec Batscan-Nelson 96, avenue St-Jacques Saint-Raymond (Québec) G3L 2Y1  Téléphone : 418 337-4545 Courriel : <a href="mailto:faune.zecbn@stjm.net">faune.zecbn@stjm.net</a>	

2	Personne supervisée par le titulaire		
Nom	Téléphone	No. certificat	
Hugo Tranchemontagne	418-337-4545	27756361	
Maxime Desnoyers	418-337-4545	76136491	
Steven Bédard	418-337-4545	33824511	
Mathieu Plamondon	418-337-4545	64086101	
Joanie Fradette	418-337-4545	76136491	

3	Autorisation
Le présent permis autorise, en vertu de l'article 47 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2, à prélever les castors à titre préventif et à démanteler des digues de castor qui y sont associées sur le territoire de la Zec Batscan-Nelson. La présente autorisation s'applique aux conditions suivantes :	

4	Spécimens		
Espèces visées	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)	
Castor ( <i>Castor canadensis</i> )	25	Mâle et femelle de tout âge	

5	Modes de capture des animaux	
	Engin	Type ou modèle
1-	Les pièges à ressort dont l'action entraîne à brève échéance la mort de l'animal piégé (piège en « X »).	Les pièges en « X » doivent être certifiés pour la capture du castor. Les modèles certifiés sont indiqués à la brochure Piégeage au Québec disponible à l'adresse suivante : <a href="http://mfn.gouv.qc.ca/out/castors/engins/faune/reglementation-angaise@xtr3301-3107mme.asp">http://mfn.gouv.qc.ca/out/castors/engins/faune/reglementation-angaise@xtr3301-3107mme.asp</a>
2-	Les pièges à ressort (modifiés ou non modifiés) conçus pour retenir l'animal par une patte ou un collet, reliés à un système de noyade.	

6	Localisation des lieux de capture de castors et du démantèlement du barrage de castors
Territoire de la Zec Batscan-Nelson, aux coordonnées indiquées dans la liste des sites fournis, et dans une emprise de 250 mètres, en amont et en aval de chacun de ceux-ci.	

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
Les manières de disposer des carcasses issues des travaux de capture sont les suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>Équarrissage;</li> <li>Enfouissement dans un site approprié dont le choix est laissé à la discrétion du titulaire. Dans tous les cas, le ou les sites d'enfouissement devront être situés au-delà de la ligne des hautes eaux (LHE);</li> <li>Conservation des carcasses par le titulaire ou les personnes qu'il supervise, en vue de les utiliser comme appât pour le piégeage ou pour la chasse de l'ours noir;</li> <li>Conservation des carcasses en vue d'en récupérer le castoréum ou pour la vente des fourrures dont la qualité pourrait présenter les conditions requises à leur mise en marché.</li> </ol> En aucun cas les carcasses des castors capturés par le titulaire et les personnes qu'il supervise ne peuvent être vendues, offertes ou échangées avec une personne ou une organisation dont le nom n'apparaît pas au présent permis. <p>Dans tous les cas où le castor est capturé vivant, il doit être mis à mort de façon humanitaire avec moins de souffrance possible, et ce, avant de procéder au démantèlement du ou des barrages. En pareille situation, l'usage de l'arme à feu est permis aux endroits où la réglementation municipale, provinciale ou fédérale le permet.</p>	

8	Autres conditions à respecter
Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire. <p>Les pièges utilisés pour l'exercice de ce permis doivent être identifiés de façon à permettre à un agent de protection de la faune d'en connaître l'utilisateur. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de les retirer de l'eau.</p> La capture de tous les castors d'une colonie doit être complétée avant de procéder au démantèlement du ou des barrages. Le cas échéant, la procédure de démantèlement devra être la suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun explosif ne peut être utilisé.</li> </ul>	

- On devra préalablement s'assurer qu'aucun autre barrage de castors, ou d'origine humaine, situé en aval ne sera emporté par le coup d'eau;
- Sur un même cours d'eau, les barrages devront être démantelés d'aval en amont pour éviter que des infrastructures (chalet, quasi, route, etc.) situées en aval ne soient impédées;
- La démantèlement d'un barrage de castor doit débuter par une brèche dans le barrage. Pour éviter l'érosion des berges et l'inondation des propriétés adjacentes, la largeur de la brèche ne doit pas dépasser la largeur du chenal du cours d'eau initial et/ou celui du pontceau situé en aval du barrage. La brèche doit également être réalisée à l'endroit où s'écoulait le cours d'eau à l'origine. Une fois le niveau de l'eau stabilisé de part et d'autre du barrage, les sections restantes du barrage peuvent être démantelées progressivement;
- Les débris provenant du démantèlement doivent être déposés à l'extérieur du chenal du cours d'eau;
- Ailleurs, si l'utilisation de machinerie lourde s'avère nécessaire pour le démantèlement des barrages situés sur un cours d'eau :
  - a. les travaux doivent se faire à partir de la rive, en y accédant par des routes ou des sentiers existants. Le cas échéant, les sols mis à nu doivent faire l'objet d'une revegetalisation;
  - b. la manipulation d'huiles et d'hydrocarbures doit se faire à plus de 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du cours d'eau visé. La machinerie doit être lavée à plus de 15 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux avant son utilisation. L'équipement doit être en bon état de fonctionnement et ne pas présenter de fuites. Si un problème est détecté, des mesures correctrices devront être prises immédiatement;
  - c. une trousse d'urgence pour la récupération des produits pétroliers contenant suffisamment de matériel absorbant doit être disponible sur le site et accessible en tout temps;
  - d. tout déversement susceptible de causer préjudice à l'environnement doit être rapporté à Urgence Environnement au numéro sans frais : 1 886 894-5454.

Les animaux capturés qui ne font pas l'objet de ce permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis immédiatement en liberté sur les lieux mêmes de leur capture ou, s'ils sont blessés ou morts, être déclarés à un agent de Protection de la faune qui pourra déterminer la manière d'en disposer.

Le titulaire de ce permis et les personnes qu'il supervise doivent porter une copie (ou l'original) sur eux lorsqu'ils exercent les activités qui y sont prévues. Ce permis doit aussi être présenté à un agent de Protection de la faune qui en ferait la demande.

Le titulaire et les personnes qu'il supervise sont responsables d'obtenir les permissions requises pour accéder à des propriétés privées ou à des territoires publics dont la gestion relève d'un organisme gouvernemental. Ils doivent prendre les moyens nécessaires pour que les installations de capture ne puissent blesser ou causer préjudice à des individus occupant de plein droit les secteurs décrits à la section 6. Ils doivent également prendre les moyens nécessaires pour éviter de blesser ou de tuer accidentellement des animaux domestiques ou d'élevage au cours de l'exercice de ce permis.

Avant de capturer des castors à l'intérieur d'un territoire où des droits exclusifs de piégeage ont été donnés à bail par le Ministère, le titulaire du présent permis doit contacter le piégeur concerné et prendre entente avec lui sur la manière d'intervenir et de prévenir les dommages causés par le castor. L'ensemble des communications tenues avec les piégeurs titulaires d'un bail doivent être consignées dans un registre.

Un rapport des activités autorisées en vertu de ce permis, constitué par le fichier MS-Excel fourni par le Ministère, doit être transmis dûment complété à la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches avant le 31 janvier 2023.

**Ce rapport doit être expédié par courriel à l'adresse : [capitale-chaudiere\\_faune@mffp.gouv.qc.ca](mailto:capitale-chaudiere_faune@mffp.gouv.qc.ca)**

ou par la poste à l'adresse suivante :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction de la gestion de la faune  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
8400, avenue Sous-le-Vent  
Lévis (Québec) G6X 3S9

Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

<b>9 Fonctionnaire autorisé</b>		
Directeur de la gestion de la faune  Martin Arvissat Téléphone : 418 627-8650, 705751	 Signature Courriel : <a href="mailto:martin.arvissat@mffp.gouv.qc.ca">martin.arvissat@mffp.gouv.qc.ca</a>	Date de délivrance  Année / mois / jour 2022-04-07

  
 Signature du titulaire






## **Annexe 5**

*Localisation 2022 des stations d'inventaire  
pour les mâles tambourineurs*






# Localisation 2021 des stations d'écoute de tambourinage Secteur Perthuis

## LÉGENDE

-  Station d'écoute
-  Sentier amélioré
-  Sentier semi-amélioré
-  Zec Batiscan-Neilson
-  Courbe de niveau topographique

## Réseau Hydrographique

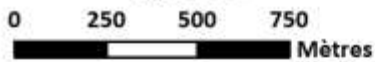
-  Lac
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent

## Chemins Principaux

-  Route pavée
-  Chemin forestier principal
-  Chemin forestier secondaire
-  Chemin forestier non-carrossable
-  Sentier (portage et/ou VTT)
-  Borne kilométrique

## Échelle de la carte

1:20 000



**ZEC**  
**Batiscan-Neilson**

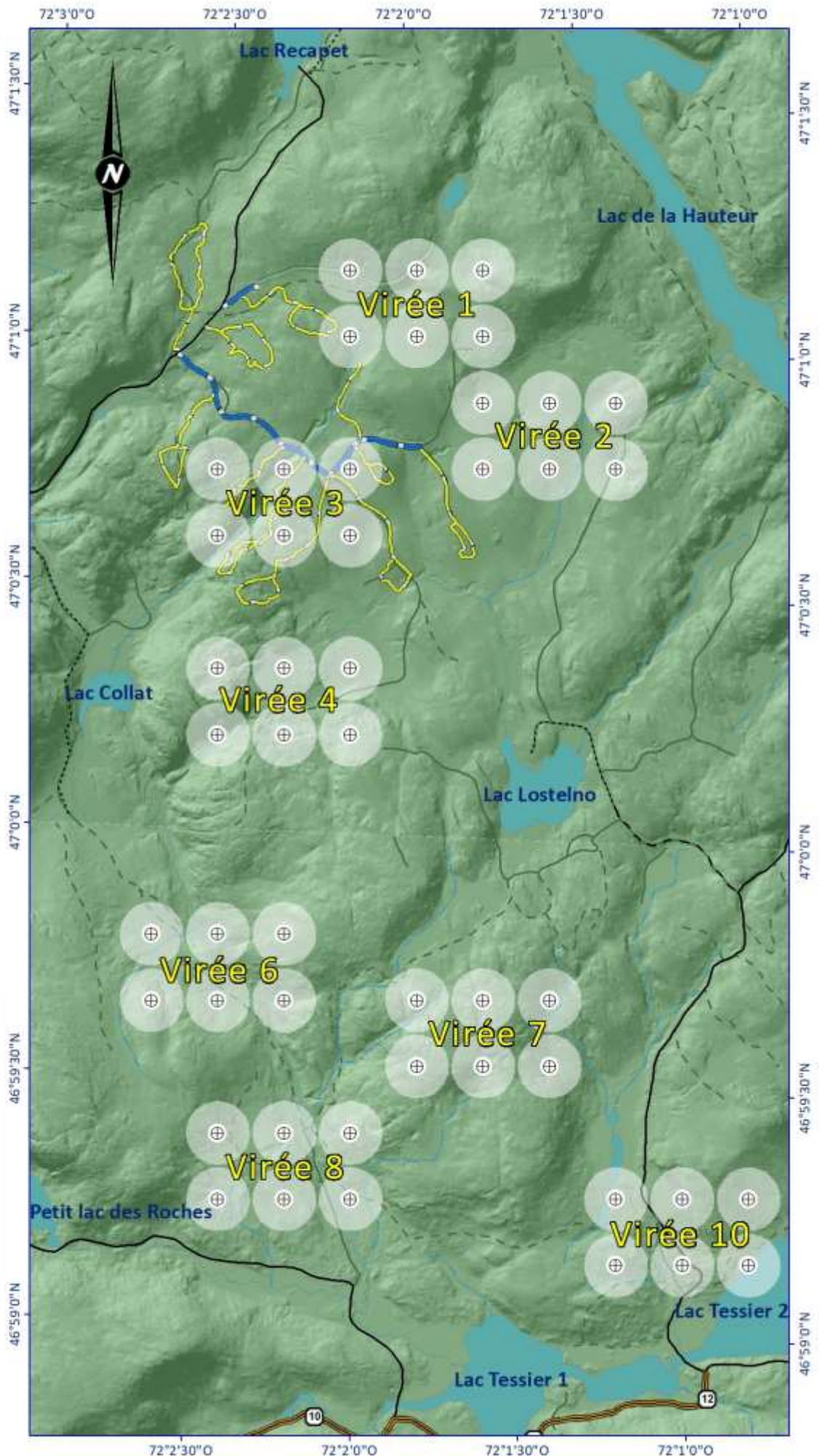


## Renseignements

Service des permis de la Zec Batiscan-Neilson  
 4500, rue de la Zec, Perthuis, QC J0L 1S0  
 Tél. 438 457-4444, 438 457-4445  
 Fax 438 457-4446, 438 457-4447  
 Site internet: [www.zecbatiscan-neilson.com](http://www.zecbatiscan-neilson.com)  
 Courriel: [info@zecbatiscan-neilson.com](mailto:info@zecbatiscan-neilson.com)

Service des permis de la Zec Batiscan-Neilson  
 4500, rue de la Zec, Perthuis, QC J0L 1S0  
 Tél. 438 457-4444, 438 457-4445  
 Fax 438 457-4446, 438 457-4447  
 Site internet: [www.zecbatiscan-neilson.com](http://www.zecbatiscan-neilson.com)  
 Courriel: [info@zecbatiscan-neilson.com](mailto:info@zecbatiscan-neilson.com)

Service des permis de la Zec Batiscan-Neilson  
 4500, rue de la Zec, Perthuis, QC J0L 1S0  
 Tél. 438 457-4444, 438 457-4445  
 Fax 438 457-4446, 438 457-4447  
 Site internet: [www.zecbatiscan-neilson.com](http://www.zecbatiscan-neilson.com)  
 Courriel: [info@zecbatiscan-neilson.com](mailto:info@zecbatiscan-neilson.com)







## **Annexe 6**

### ***Liste de matériel à acquérir***

## Matériel à acheter pour le futur

### Équipe de l'aménagement de la faune

#### Planification et rédaction

- Études diverses
- Papeterie diverse

#### Suivi d'aménagement

- Botte-culotte \*
- Matériels de terrain divers
- Remorque pour VTT

#### Sentier

- Bois de charpente
- Corde
- Paillis
- Pelle et pioche
- Souffleur à feuille

#### Diagnose

- Appareil Multi-Paramètre YSI
- Appareil vidéo sous-marin en continue

#### Ensemencement et relocalisation

- Entrée d'eau pour bassin de transport
- 3650 truites de 8 à 11 pouces \*
- 200 truites de 1 à 2 lbs
- 7000 alevins-fretins \*
- 2000 ombles moulac 1+ \*

#### Projet relève et petit gibier

- Faisan (nb min : 60 pour Place à la relève et  $\pm$  240 pour les secteurs aménagés)\*
- Perdrix de Bartavelle (nb min : 50 pour Place à la relève et  $\pm$  100 pour les secteurs aménagés)\*
- Pintade (nb min 30 pour Place à la relève)\*
- Faisan exotique (nb min : 4 pour Place à la relève)\*

#### Aménagement (à mesure)

- Géotextile
- Gravier 3/4
- Paillis
- Pruche (6x6)
- Planche diverse en pruche non traitée
- Tige d'armature 5/8"

\* : À prioriser comme achat pour les interventions à l'été 2023



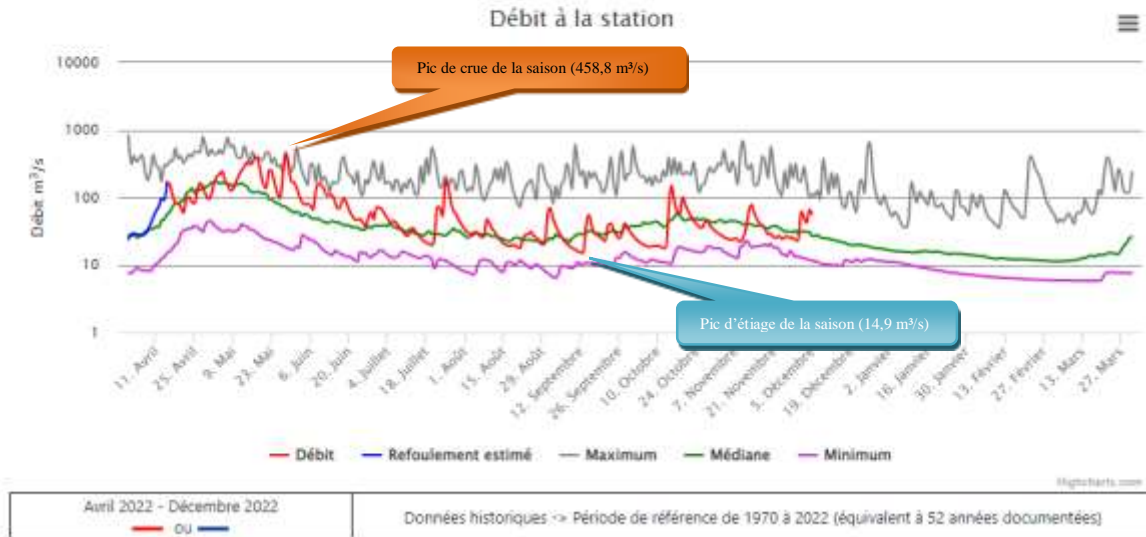
## **Annexe 7**

*Suivi 2022 des stations hydrométriques du CEHQ*

Station : 050408 Sainte-Anne - à 1,3 km en aval du barrage à Chute-Panet

(Données préliminaires)

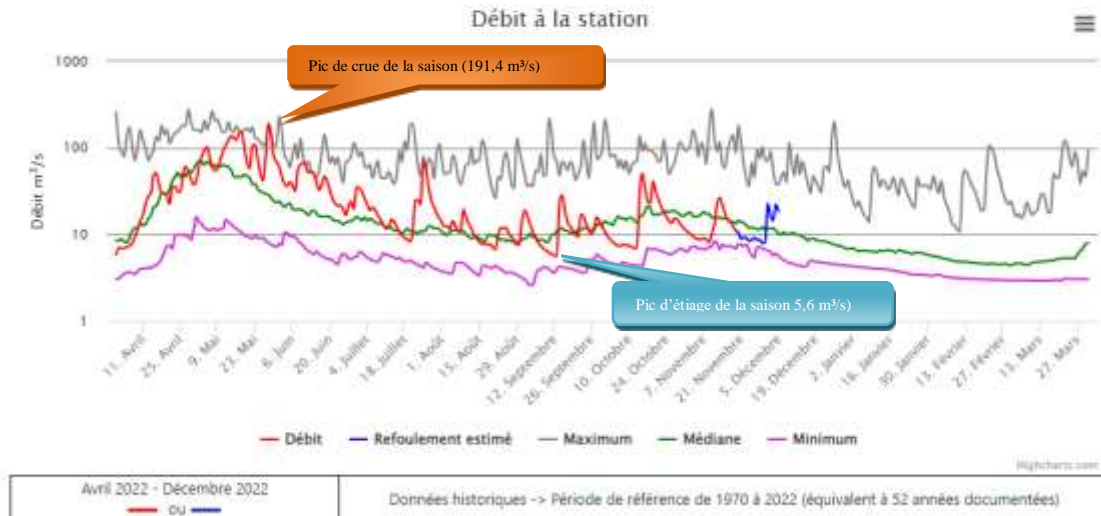
Sélectionner une partie du graphique pour l'agrandir.



Station : 050409 Bras du Nord - à 4,5 km en amont de la Mauvaise

(Données préliminaires)

Sélectionner une partie du graphique pour l'agrandir.



# **zEC**

## **Batiscan- Neilson**

---

*Association sportive Batiscan Neilson Inc.*

**96 avenue St-Jacques, Saint-Raymond (Québec) G3L 3Y1**

Téléphone: (418) 337-4545 Courriel : [faune.zecbn@cite.net](mailto:faune.zecbn@cite.net)